



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2019-116

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2019

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble

84-2019-10-10-037 - Arrêté composition Jury VAE - BCP Maintenance des Équipements Industriels (1 page)	Page 4
84-2019-10-11-006 - Arrêté composition Jury VAE BCP Techniques d'Interventions sur Installations Nucléaires (1 page)	Page 5
84-2019-09-23-019 - Arrêté DEC1/XIII/2019/365 relatif à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) - EPS- année scolaire 2019-2020 (2 pages)	Page 6
84-2019-10-16-010 - Grenoble, le 13 Mars 2009 (2 pages)	Page 8
84-2019-09-30-012 - Rectorat de Grenoble (4 pages)	Page 10
84-2019-09-27-007 - Rectorat de Grenoble (1 page)	Page 14

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-10-15-007 - 2019-09-0045 CHU CL FD -renouvell ETP -Parlons SEP (2 pages)	Page 15
84-2019-10-17-002 - Arrêté 2019 16 0083 du 17 octobre 2019 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre hospitalier Montluçon. (Allier). (2 pages)	Page 17
84-2019-10-15-006 - Arrêté n° 2019 16 0116 du 15.10.2019 portant renouvellement d'agrément régional de l'association Phenix greffés digestifs représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. (1 page)	Page 19
84-2019-10-15-004 - Arrêté n° 2019 16 0117 du 15.10.2019 portant renouvellement d'agrément régional de l'association d'Information et d'Aide aux Stomisés (IAS) représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. (1 page)	Page 20
84-2019-10-15-005 - Arrêté n°2019 16 0118 du 15.10.2019 portant renouvellement d'agrément régional de l'Union Régionale de la Confédération Syndicale des Familles (URCSF) représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. (1 page)	Page 21
84-2019-10-17-003 - Arrêté n°2019-17-0549 du 17 octobre 2019 portant autorisation de remplacement, de l'IRM 1,5 Tesla, de marque SIEMENS, modèle Magnetom Aera XQ, n° de série 42293, autorisé le 21 novembre 2014 et installé le 31 août 2015, par un équipement matériel lourd d'une nature et d'une utilisation clinique identiques, au GIE IRM LYON NORD, sur le site de l'Hôpital de la Croix Rousse à Lyon (2 pages)	Page 22
84-2019-10-11-005 - Arrêté n°2019-18-0540 fixant les montants des forfaits annuels (2 pages)	Page 24
84-2019-10-07-010 - Décision tarifaire n° 1902 portant modification du prix de journée pour 2019 de l'Institut d'Education Sensorielle à Aurillac (3 pages)	Page 26
84-2019-09-26-017 - Extrait de l'arrêté n° 2019-02-0066 portant autorisation de regroupement de pharmacies d'officine à Montmarault (1 page)	Page 29

84_DIRECCTE_Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-10-14-011 - Arrêté 2019-274_ fixant la liste régionale des défenseurs syndicaux (54 pages)	Page 30
--	---------

84-2019-10-14-012 - Arrêté 2019-275_Portant modification de la composition du comité régional d'orientation des conditions de travail d'Auvergne-Rhône-Alpes (3 pages)	Page 84
84-2019-10-16-004 - Arrêté du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature de JF BENEVISE (compétences d'administration générales du préfet de région) (6 pages)	Page 87
84-2019-10-16-006 - Arrêté du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature de JF BENEVISE (ordonnancement secondaire et marchés publics) 2019-43 (6 pages)	Page 93
84-2019-10-16-005 - Arrêté du 16 octobre 2019 portant subdélégation de signature de JF BENEVISE en matières d'actes CHORUS et CHORUS DT 2019-42 (6 pages)	Page 99
84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est	
84-2019-10-16-008 - ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISEDRH-BR-2019-10-16-02 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019. (2 pages)	Page 105
84-2019-10-17-001 - ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISEDRH-BR-2019-10-16-03 fixant les résultats pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019. (2 pages)	Page 107
84-2019-10-16-007 - Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2019-10-16 01 fixant au titre de l'année 2019 listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est (3 pages)	Page 109
84-2019-10-16-009 - Arrêté préfectoral N°SGAMISEDRH-BR-2019-16-10 04 fixant les résultats d'admission pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, dans le ressort du SGAMI Sud-Est (3 pages)	Page 112

La rectrice de l'Académie de Grenoble, chancelière des universités,

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels;
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions du livre III du code de l'éducation et particulièrement les articles D.337-51 à D337-89 portant règlement général du baccalauréat professionnel.

ARRETE DEC/DIR/VAE - XIII-19-393

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BAC PRO MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS est composé comme suit pour la session 2020 :

COCCATO JULIEN	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE GERMAIN SOMMEILLER - ANNECY CEDEX	
JOGUET-LAURENT RICHARD	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - ANNECY	
MARTEAU STEPHANE	ENSEIGNANT UNIVERSITE CHAMBERY - LE BOURGET DU LAC CEDEX	PRESIDENT DE JURY
TAILLANDIER ERIC	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE GERMAIN SOMMEILLER - ANNECY CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LP GERMAIN SOMMEILLER à ANNECY CEDEX le vendredi 22 novembre 2019 à 13:30.

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 10 octobre 2019

Fabienne BLAISE

La rectrice de l'Académie de Grenoble, chancelière des universités,

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels;
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;
- Vu le décret n°2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions du livre III du code de l'éducation et particulièrement les articles D.337-51 à D337-89 portant règlement général du baccalauréat professionnel.

ARRETE DEC/DIR/VAE - XIII-19-395

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BAC PRO TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INSTAL.NUCLEAIRE est composé comme suit pour la session 2020 :

BERTRAND GHISLAINE	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LES CATALINS - MONTELIMAR CEDEX	
DELPECH FRANCOISE	ENSEIGNANT UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ST MARTIN D HERES	PRESIDENT DE JURY
MAZET GUILLAUME	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LES CATALINS - MONTELIMAR CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
RIGAL RICHARD	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - VALENCE	

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO LYC METIER LES CATALINS à MONTELIMAR CEDEX le jeudi 28 novembre 2019 à 08:30.

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 11 octobre 2019

Fabienne BLAISE

Arrêté DEC1/XIII/2019/365

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités

Division
des examens et
concours
(DEC)

Affaire suivie par :
Marie-Pierre Moulin

Téléphone :
04 76 74 72 54

Mél :
ce.dec1
@ac-grenoble.fr

Rectorat

7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive au baccalauréat professionnel, au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles ;

Vu la note de service ministérielle n° 2009-141 du 08 octobre 2009 relative à l'évaluation de l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique ;

Vu la circulaire ministérielle n°2015-066 du 16 avril 2015 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2015 portant création d'une unité facultative d'éducation physique et sportive dans le diplôme du baccalauréat professionnel ;

ARRETE

Article 1 :

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) placée sous l'autorité de la rectrice :

- arrête la liste académique des épreuves de l'enseignement commun, des épreuves ponctuelles facultatives, et le cas échéant des épreuves adaptées ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements de l'académie ;
- établit et valide les modalités du contrôle adapté conjointement avec les services de santé scolaire ;
- approuve les dispositions réservées aux candidats relevant du haut niveau du sport scolaire ;
- procède à l'analyse et à l'harmonisation éventuelle des notes ;
- établit un compte-rendu des sessions pour la commission nationale ;
- publie les statistiques sur les moyennes académiques, leurs analyses et les préconisations qui en découlent.

Article 2 :

A compter de la rentrée de l'année scolaire 2019-2020, la commission académique présidée par la rectrice ou son représentant est composée des membres suivants :

Présidente	Madame Fabienne Blaise Rectrice de l'académie de Grenoble
Inspecteurs d'académie IPR EPS	Madame Régine Battois-Locatelli Madame Laurence Burg Monsieur Jérôme Louvet Monsieur Didier Martin Monsieur Dominique Renault
Médecin conseiller technique	Madame Christine Lequette ou son représentant
Chargé de mission IPR EPS	Monsieur Aina Rajohnson



2/2

CPT-EPS	Monsieur Pierre-Jean Pomarel – DSDEN Drôme Madame Isabelle Joly – DSDEN Isère Madame Florence Jogna – DSDEN Savoie
Professeurs d'EPS en EPLE	<u>Ardèche</u> Madame Laurence Scotte (LPO Marcel Gimond – Aubenas 07) Monsieur Yannick Emery (LPO Vincent d'Indy - Privas 07) Monsieur Claude Abrial (LP Léon Pavin – Chomérac 07) <u>Drôme</u> Monsieur Manuel Chapougnot (LG Camille Vernet - Valence 26) Madame Chloé Truchot (LPO du Dauphiné - Romans sur Isère 26) Monsieur Sebastien BOROS (LPO Les Catalins – Montélimar 26) <u>Isère Nord</u> Madame Carine Paoli (LP JC Aubry - Bourgoin Jallieu 38) Monsieur Christian Ramon (LPO L. de Vinci - Villefontaine 38) <u>Isère Sud</u> Madame Carole Piccoli (LP Jacques Prévert - Fontaine 38) Madame Gaëlle Chasseur-Daniel (LP Thomas Edison - Echirolles 38) Madame Catherine Hass (TZR - 38) <u>Savoie</u> Madame Delphine Varquet (LPO Louis Armand - Chambéry 73) Madame Christelle Navardin (LG Vaugelas - Chambéry 73) <u>Haute-Savoie Est</u> Madame Marianne Dereuddre - Kerisit (LPO Mont Blanc René Dayve - Passy 74) Monsieur Mathias Quincy (LPO G. Fichet - Bonneville 74) <u>Haute-Savoie Ouest</u> Madame Marie Dumas (LP Le Salève – Annemasse 74) Monsieur Thomas Michel (LPO L. Lachenal - Pringy 74) Monsieur David Boiron (LGT de l'Albanais - Rumilly 74)
Professeurs d'EPS enseignement privé	Monsieur Philippe Graff (LP PR Philippine Duchesne - La Tronche - 38) Monsieur Didier Bescond (LG PR Externat Notre Dame - Grenoble 38) Monsieur Emmanuel BRETON (LG PR Pierre Termier – Grenoble 38)
Professeur d'EPS Conseiller pédagogique – zone MOPI (Moyen-Orient Péninsule Indienne)	Monsieur Fabien Lacroix (Lycée français international G. Pompidou – Dubaï Emirats Arabes Unis)

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Grenoble, le 23 septembre 2019

Fabienne Blaise



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté SG n°2019-17 relatif à la composition du comité de pilotage académique de l'académie de Grenoble pour la santé, la sécurité et les conditions de travail

La rectrice de l'académie de Grenoble, chancelière des universités,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Vu l'article L 4121-1 et L 4121-2 du code du travail

Vu les orientations stratégiques ministérielles 2019/2020

Arrête

Article 1 : La composition du comité de pilotage académique de l'académie de Grenoble dédié aux questions de santé sécurité et conditions de travail

La rectrice de l'académie de Grenoble, présidente

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble

Le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Les secrétaires généraux des directions des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute- Savoie

Un doyen des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux

Un doyen des inspecteurs de l'éducation nationale du 2nd degré

Le doyen des inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré

La déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue

Le délégué académique à la formation des personnels d'encadrement

Le conseiller technique établissement vie scolaire

A titre d'experts

Le médecin conseillère technique de la rectrice

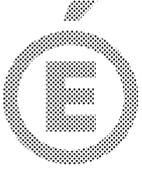
Un médecin de prévention départemental

L'assistante sociale conseillère technique de la rectrice

L'inspecteur santé sécurité au travail

Le conseiller de prévention académique, conseiller technique de la rectrice

Le psychologue du travail



Article 2: Le comité de pilotage impulse les démarches de prévention académique. Il veille à la mise en œuvre de la politique académique en matière de santé, sécurité et conditions de travail et à l'opérationnalisation du programme de prévention académique.

Article 3 : Le comité de pilotage prend connaissance des travaux et conclusions des groupes de travail académiques intervenants dans le champ de la santé, la sécurité et les conditions de travail. Il peut le cas échéant leur demander de mener une réflexion sur un point qu'il souhaite examiner ou une action qu'il souhaite conduire. Il observe tout particulièrement l'effet des réformes et des changements organisationnels en cours ou à venir et intervient dans tous les domaines cités dans les orientations stratégiques ministérielles.

Article 4 : En tant que présidente du comité de pilotage, la rectrice convoque le COPIL à minima deux fois par an pour assurer un suivi régulier des avancées du programme de prévention académique.

Article 5 : Le comité de pilotage est compétent sur tous les champs liés à la prévention des risques professionnels. Il valide des plans d'actions proposés par le groupe projet académique de prévention des risques psychosociaux issus de l'expérimentation menée au côté de l'ANACT (agence nationale d'amélioration des conditions de travail). Il valide également les démarches de prévention des risques psychosociaux et prend les décisions d'ajustements nécessaires.

Article 6 : Le comité de pilotage met en place un plan de communication pour informer les CHSCT et les acteurs concernés des conclusions adoptées.

Grenoble, le 16 octobre 2019

Fabienne Blaise



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE RECTIFICATIF DE L'ARRETE DEP n°2018-04

Arrêté DEP 2019-02

Portant composition de la commission consultative mixte académique du second degré de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R.914-10-20 et R.914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Grenoble ;

Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges à la CCMA de l'académie de Grenoble suite aux élections professionnelles organisées du 29 novembre au 6 décembre ;

Vu l'arrêté DEP 2018-01 du 18 septembre 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique (CCMA) de l'académie de Grenoble ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 proclamant les personnels élus en CCMA ;

ARRETE

Article 1er

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de Grenoble sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

Madame la rectrice de l'académie de Grenoble ;

Madame CHAILLAN Isabelle, Chef de la division de l'enseignement privé (DEP) du rectorat de Grenoble ;

Monsieur GROS Patrice, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale

Madame ANDREU Nadège, Inspectrice de l'Éducation Nationale ;

Madame DIETRICH Claire, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale ;

Monsieur LACHEZE Maxime, Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional ;

b) Représentants suppléants :

Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissement

M. TORRESAN Jérémy,	Chef de l'ensemble scolaire privé Robin, 38 Vienne. Représentant des chefs d'établissement, SNCEEL ;
M. NOYARET Gérard,	Chef de l'établissement CLG Notre Dame, 07 Annonay ; Représentant des chefs d'établissement, SNCEEL ;
M. PALOU Jacques,	Chef de l'établissement CLG Saint François de Sales, 73 Chambéry ; Représentant des chefs d'établissement, SNCEEL ;
M. CHAUVETET Jean Marc,	Chef de l'établissement CLG PR Saint François Les Cordeliers, 74 Annecy ; Représentant des chefs d'établissement, SYNADIC ;
M. DIARD Franck,	Chef de l'établissement LP PR Sainte Anne La Savoisienne, 73 La Motte Servolex ; Représentant des chefs d'établissement, UNETP ;
M. PEYRARD Franck	Chef de l'établissement LGT PR Pierre Termier, 38 Grenoble Représentant des chefs d'établissement, UNETP.

b) Représentants suppléants

M. MILLET Jean-Jacques,	Chef de l'établissement CLG Notre Dame du Rocher, 73 Chambéry ; Représentante des chefs d'établissement, SNCEEL ;
Mme EUSTASE Véronique,	Chef de l'établissement CLG Notre Dame, 07 Tournon-sur-Rhône ; Représentante des chefs d'établissement, SNCEEL ;
Mme REYNES Marie-Véronique Rumilly	Chef de l'ensemble scolaire privé Démotz de La Salle, 74 Représentante des chefs d'établissement, SNCEEL ;
M. ORGERIT Alain,	Chef de l'établissement CLG Les Goélands, 26 Saint Rambert d'Albon ; Représentant des chefs d'établissement, SYNADIC ;
M. GOSSE Emmanuel,	Chef de l'établissement CLG PR La Salle, 74 Annecy ; Représentant des chefs d'établissement, SYNADIC ;
Mme RAVIX Elisabeth,	Chef des établissements CLG PR et LP PR Les Charmilles, 38 Grenoble. Représentante des chefs d'établissement, UNETP.

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- La rectrice de l'académie de Grenoble ;
- ou son représentant.

Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision du Recteur dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié.

Fait à Grenoble, le 30 septembre 2019

Fabienne BLAISE

Arrêté DEP n°2019-01
portant composition du conseil académique de l'éducation nationale lorsqu'il exerce les
compétences prévues à l'article L. 234-3 du code de l'éducation

Le recteur de l'académie de Grenoble

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 234-1 à L. 234-8, L. 441-8 et L. 911-5 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique du second degré de l'académie de Grenoble du 7 décembre 2018 organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1 :

Le conseil académique de l'éducation nationale, lorsqu'il exerce les compétences prévues à l'article L.234-3 du code de l'éducation, est composé, sous la présidence du recteur d'académie ou son représentant, comme suit :

Monsieur le Président de l'Université de Savoie Mont Blanc
Madame Alexandrine DEVAUJANY Déléguée Académique à la formation initiale et continue Adjointe
Monsieur Didier MARTIN Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional,
Monsieur Gilles RUCHON Inspecteur de l'Education Nationale ET

Quatre représentants des personnels de l'enseignement public :

Monsieur François LECOINTE représentant des enseignants, SNES-FSU
Monsieur Marc DURIEUX représentant des enseignants, UNSA-Education
Monsieur David ROMAND représentant des enseignants, SGEN CFDT
Monsieur Bertrand GUILLAUD-ROLLIN représentant des enseignants, SNUEP

Trois représentants des personnels des établissements d'enseignement privés sous contrat :

Monsieur Christophe PEYRACHE représentant des maîtres, SPELC
Monsieur Bruno DERVIEUX représentant des maîtres, CFDT
Monsieur Thierry VINCENT représentant des maîtres, SEP ISERE

Un représentant des personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

Madame Isabelle PINEAU Directrice de l'Ecole technique privée hors contrat JEAN MARIE
VIANNEY à la Côte St André (38).

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3:

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Grenoble, le 27 septembre 2019

Fabienne BLAISE

AUTORISATION D'UN PROGRAMME D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT
Décision n° 2019-09-0045 / ETP

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AUVERGNE-RHONE-ALPES
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1161-1, L.1161-2, L.1161-4, L.1162-1 et R 1161-3 à R 1161-7 ;

Vu le décret 2010-904 du 2 Août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient ;

Vu le décret 2010-906 du 2 Août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 2 Août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu le décret 2013-449 du 31 mai 2013 relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ;

Vu la demande en date du 5/08/2019 présentée par le CHU de Clermont-Ferrand (63) et réceptionnée le 7/08/2019 en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé «**Parlons SEP**» ;

Vu le dossier reconnu complet au 4/09/2019 ;

Considérant que le programme est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L.1161-2 du code de la santé publique ;

Considérant que les obligations mentionnées aux articles L.1161-1 et L.1161-4 du code de la santé publique relatives aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées ;

Considérant que la coordination du programme répond aux obligations définies à l'article R.1161-3 du code de la santé publique ;

Décide :

Article 1 : L'autorisation prévue à l'article R.1161-4 du code de la santé publique est **accordée** au CHU de Clermont-Ferrand (63) pour le renouvellement de la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé «**Parlons SEP**» coordonné par le Docteur Dominique AUFAUVRE,

Article 2 : La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans à compter du 3/12/2019 et jusqu'au 2/12/2023 conformément à l'article R.1161-4 du code de la santé publique. A l'issue de la période d'autorisation de quatre ans, le titulaire de l'autorisation devra déposer une demande de renouvellement auprès de l'ARS au plus tard quatre mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 3 : Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement de la part de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, d'un recours :

- gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé,
- hiérarchique auprès de Madame la ministre des solidarités et de la santé,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon

Fait à Clermont-Ferrand, le **15 OCT. 2019**

P/Le directeur général de l'agence régionale de santé et par délégation,
Le Directeur Départemental du Puy-de-Dôme

Jean SCHWEYER

Arrêté n° 2019-16-0083

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du Centre Hospitalier de Montluçon (Allier)

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;

Vu le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 juin 2016 portant renouvellement d'agrément national de l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2016 portant renouvellement d'agrément national de la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) ;

Vu l'arrêté n°2016-2023 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 16 juin 2016, portant agrément régional de l'Association Française d'Aide aux Diabétiques du Bourbonnais (AFADB) ;

Vu l'arrêté n°2018-872 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 23 mars 2018, portant agrément régional de l'Union Régionale des Associations Familiales Auvergne Rhône Alpes (URAF) ;

Considérant la proposition du président de l'association AFADB ;

Considérant la proposition du président du comité de l'Allier de la Ligue Nationale Contre le Cancer ;

Considérant la proposition du président de l'association URAF ;

Considérant la proposition du président de l'association UNAFAM ;

ARRETE

Article 1 : Sont désignés pour participer à la commission des usagers du Centre Hospitalier de Montluçon (Allier)

En tant que représentants des usagers, titulaires :

- Monsieur Patrick AUFRERE, présenté par l'association AFADB ;
- Madame Annie AUXIETRE, présentée par le comité de l'Allier de la Ligue Nationale Contre le Cancer ;

En tant que représentants des usagers, suppléants :

- Monsieur Olivier ROUX, présenté par l'association URAF ;
- Madame Nicole HAUCHART, présentée par l'association UNAFAM.

Article 2 : La durée du mandat des représentants d'usagers est de trois ans renouvelable, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Article 3 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 4 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 5 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 6 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès de madame la ministre des solidarités et de la santé,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 8 : Le directeur de la délégation usagers et qualité de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019

Pour le directeur général et par délégation,
La responsable du pôle usagers – réclamations
De la délégation usagers et qualité
Céline DEVEAUX

Arrêté n°2019-16-0116

Portant renouvellement d'agrément régional d'une association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique, notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2006 modifié, fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément en date du 10 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique est renouvelé à l'association Phénix greffés digestifs, Hôpital de la Croix-Rousse, Bâtiment C, 133 Grande Rue de la Croix Rousse, pour une durée de 5 ans à compter du 9 octobre 2019.

Article 2 : L'association rendra compte annuellement de son activité selon les modalités prévues par l'article R-1114-15 du code de la santé publique.

L'agrément pourra être retiré, sur avis conforme de la commission nationale d'agrément, si l'association cesse de satisfaire aux conditions requises pour l'agrément ou si elle ne respecte pas l'obligation prévue à l'article R. 1114-16 du code de la santé publique.

Article 3 : Le directeur de la délégation usagers et qualité de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 octobre 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Arrêté n°2019-16-0117

Portant renouvellement d'agrément régional d'une association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique, notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2006 modifié, fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément en date du 10 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique est renouvelé à l'association d'Information et d'Aide aux Stomisés (IAS) Loire-Haute-Loire, 6 rue des Lavandes, 42240 UNIEUX, pour une durée de 5 ans à compter du 2 décembre 2019.

Article 2 : L'association rendra compte annuellement de son activité selon les modalités prévues par l'article R-1114-15 du code de la santé publique.

L'agrément pourra être retiré, sur avis conforme de la commission nationale d'agrément, si l'association cesse de satisfaire aux conditions requises pour l'agrément ou si elle ne respecte pas l'obligation prévue à l'article R. 1114-16 du code de la santé publique.

Article 3 : Le directeur de la délégation usagers et qualité de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 octobre 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Yves GRALL

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Arrêté n°2019-16-0118

Portant renouvellement d'agrément régional d'une association représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de santé publique, notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2006 modifié, fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

Vu l'avis favorable de la commission nationale d'agrément en date du 10 septembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : L'agrément régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique est renouvelé à l'Union Régionale de la Confédération Syndicale des Familles (URCSF) Auvergne-Rhône-Alpes, 276 rue Duguesclin, 69003 LYON, pour une durée de 5 ans à compter du 9 octobre 2019.

Article 2 : L'association rendra compte annuellement de son activité selon les modalités prévues par l'article R-1114-15 du code de la santé publique.

L'agrément pourra être retiré, sur avis conforme de la commission nationale d'agrément, si l'association cesse de satisfaire aux conditions requises pour l'agrément ou si elle ne respecte pas l'obligation prévue à l'article R. 1114-16 du code de la santé publique.

Article 3 : Le directeur de la délégation usagers et qualité de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 15 octobre 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Jean-Yves GRALL

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Arrêté n°2019-17-0549

Portant autorisation de remplacement, de l'IRM 1,5 Tesla, de marque SIEMENS, modèle Magnetom Aera XQ, n° de série 42293, autorisé le 21 novembre 2014 et installé le 31 août 2015, par un équipement matériel lourd d'une nature et d'une utilisation clinique identiques, au GIE IRM LYON NORD, sur le site de l'Hôpital de la Croix Rouse à Lyon

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n°2019-0562 du 7 octobre 2019 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant renouvellement tacite d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

Vu l'arrêté n°2018-1922 du 28 mai 2018 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant sur l'adoption du schéma régional de santé 2018-2023 du projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 14 juin 2018 ;

Vu la demande présentée par le GIE IRM LYON NORD, 3 Chemin du Penthod, 69300 CALUIRE en vue d'obtenir le remplacement de l'IRM 1,5 Tesla, de marque SIEMENS, modèle Magnetom Aera XQ, n° de série 42293, autorisé par arrêté n°2014-3773 du 21 novembre 2014 et installé le 31 août 2015, sur le site de l'Hôpital de la Croix Rouse à Lyon ;

Considérant que la demande présentée ne modifie pas le bilan des objectifs quantifiés dans la mesure où il s'agit d'un équipement déjà identifié dans le schéma régional de santé sur la zone « Rhône » ;

Considérant que la présente demande satisfait au principe de l'amélioration des soins notamment en termes de qualité, de sécurité et de prise en charge, en ce que le changement de l'appareil obsolète permettra de réduire le temps des examens et le délai des rendez-vous ;

ARRÊTE

Article 1 : La demande présentée par le GIE IRM LYON NORD, 3 Chemin du Penthod, 69300 CALUIRE en vue d'obtenir le remplacement de l'IRM 1,5 Tesla, de marque SIEMENS, modèle Magnetom Aera XQ, n° de série 42293, autorisé le 21 novembre 2014 et installé le 31 août 2015, sur le site de l'Hôpital de la Croix Rouse à Lyon, est acceptée.

Article 2 : Ce remplacement ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation existante.

Article 3 : Lorsque le titulaire de l'autorisation mettra en œuvre l'équipement matériel lourd, il en fera sans délai la déclaration au Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout moyen assurant des garanties équivalentes de réception à date certaine. La déclaration devra également comporter les engagements à la conformité de l'équipement matériel lourd aux conditions de l'autorisation.

Article 4 : Une visite de conformité pourra être réalisée dans les six mois, suivant la mise en œuvre de l'équipement matériel lourd et selon les modalités prévues à l'article D.6122-38 du code de la santé publique.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif, le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés, ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conformément aux articles L.6122-10-1 et R.6122-42 du code de la santé publique, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification au promoteur. Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable au recours contentieux.

Article 6 : Le Directeur de la direction de l'offre de soins et le Directeur de la délégation départementale du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 octobre 2019

Pour le directeur général et par délégation
le directeur délégué régulation de l'offre de
soins hospitalière,

Hubert WACHOWIAK

Arrêté n°2019-18-0540

Fixant les montants des forfaits annuels mentionnés à l'article L 162-22-8 du code de la sécurité sociale, pour l'établissement suivant :

ETABLISSEMENT : CH ANNECY-GNEVOIS

N°FINESS : 740781133

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, L. 162-22-8, L. 162-22-10, L. 162-22-15, R. 162-42-1 et R. 162-42-4 ;

Vu l'arrêté du 14 février 2014 modifiant l'arrêté du 19 février 2009 relatif à la classification et à la prise en charge des prestations d'hospitalisation pour les activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie et pris en application de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2015 relatif au financement des activités de soins répondant à des critères d'isolement géographique ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 fixant pour l'année 2019 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L. 162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2019 fixant pour l'année 2019 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté n° 2019-18-0177 du 04 juin 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant le courrier de renoncement à l'autorisation d'urgences pour le site de Rumilly en date du 07 octobre 2019 ;

Considérant l'ouverture du Centre de Soins Non Programmés de Rumilly au 1^{er} octobre 2019 ;

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Arrête :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Le montant du forfait annuel alloué pour l'année 2019 au titre de l'activité « médecine d'urgence » de l'établissement ci-dessus visé est fixé à **5 902 120 €**.

Il résulte du nombre d'ATU facturé au titre de l'année 2018, issu des données mentionnées sur la plateforme e-PMSI, soit **71416**.

Article 2 : L'article 5 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} janvier 2020, dans l'attente de la fixation du montant des forfaits annuels pour l'année 2019, le montant de l'acompte mensuel versé à l'établissement sera égal à 1/12^{ème} du montant fixé pour l'année 2019 soit pour le forfait :

- FAU = **491 843 €**

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale (245 rue Garibaldi - 69422 LYON cedex 3) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 4 : La personne désignée par le Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La caisse pivot de l'établissement est en charge du paiement des crédits mentionnés dans le présent arrêté.

Fait à Lyon, le 11 octobre 2019

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le directeur délégué "Finances et Performance",

Raphaël BECKER

DECISION TARIFAIRE N°1902 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR 2019 DE
INST. D'EDUCATION SENSORIELLE - 150782100

Le Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2018-1203 du 22/12/2018 de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 publiée au Journal Officiel du 23/12/2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 14/05/2019 publié au Journal Officiel du 04/06/2019 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2019 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 15/05/2019 publiée au Journal Officiel du 06/06/2019 relative aux dotations régionales limitatives 2019 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2019 ;
- VU le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de CANTAL en date du 28/08/2019 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure IDA dénommée INST. D'EDUCATION SENSORIELLE (150782100) sise 0, R DE LA PLANEZE, 15000, AURILLAC et gérée par l'entité dénommée ASSO DEPARTEMENTALE DES PEP 15 (150782167) ;
- Considérant La décision modificative n° 1902 en date du 7 octobre 2019 portant modification du prix de journée pour 2019 de la structure dénommée INST. D'EDUCATION SENSORIELLE - 150782100 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/10/2019, pour 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	144 500.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	146 212.10
	- dont CNR	4 000.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	18 836.58
	- dont CNR	3 500.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	309 548.68
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	287 220.34
	- dont CNR	7 500.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	3 189.00
	Reprise d'excédents	19 139.34
	TOTAL Recettes	309 548.68

Dépenses exclues du tarif : 0.00€

Article 2 Pour 2019, la tarification des prestations de la structure dénommée INST. D'EDUCATION SENSORIELLE (150782100) est fixée comme suit, à compter du 01/10/2019 :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	0.00	0.00	102.14	0.00	0.00	0.00

Article 3 A compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction, à titre transitoire, sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	0.00	0.00	126.53	0.00	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Préfecture du Cantal.
- Article 6 Le Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSO DEPARTEMENTALE DES PEP 15 » (150782167) et à l'établissement concerné.

Fait à Aurillac, le 7 Octobre 2019

P le Directeur Général et par délégation

P/La Directrice Départementale

Signé

Dominique ATHANASE

AGENCE REGIONALE DE SANTE AUVERGNE-RHONE-ALPES
Délégation Départementale de l'Allier

Extrait de l'arrêté n° 2019-02-0066 en date du 26 septembre 2019 portant autorisation de
regroupement de pharmacies d'officine à Montmarault

ARRETE

Article 1 : La licence prévue par l'article L.5125-18 du code de la santé publique est accordée à la « SELAS PHARMACIE PRENEY », représentée par Madame Preney et la « SELAS PHARMACIE DE LA PLACE FERRANDON », représentée par Monsieur Amar, sous le N° 03 #000614, pour le regroupement des officines situées 15, rue du Docteur Groslier et 7, place Robert Ferrandon à Montmarault (03390), à l'adresse suivante :

- 7, place Ferrandon à Montmarault (03390)

Article 2 : La présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs. Le regroupement ainsi autorisé devra être réalisé dans un délai maximum de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 3 : à compter du jour de la réalisation du regroupement les licences n°03#000038 du 17 septembre 1942 et n°03#000530 du 3 mars 1982 seront annulées et remplacées par celle visée à l'article du présent arrêté.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif auprès de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ils ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

Article 5 : Le Directeur de l'Offre de Soins et la Directrice de la Délégation Départementale de l'Allier de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Rhône-Alpes et du département de l'Allier.

La directrice départementale de l'Allier

Christine DEBEAUD



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRÊTÉ N° 2019-274

Fixant la liste régionale des défenseur(e)s syndicaux(ales)

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le code électoral ;

Vu le code du travail et notamment les dispositions des articles L. 1453-2, L. 1453-4 à 1453-9, telles qu'elles résultent de l'article 258 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret n° 2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prudhomale et au traitement judiciaire du contentieux du travail ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prudhomale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 mai 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2017 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2017 portant nomination de Monsieur Jean-François BENEVISE directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-19 du 4 janvier 2016, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-367 du 5 août 2016, arrêtant la liste régionale des défenseurs syndicaux établie le 2 août 2016 par le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, sur propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et multi-professionnel ou dans au moins une branche ;

Vu l'arrêté n° 2019-33 du 14 février 2019 arrêtant la liste régionale des défenseurs syndicaux, établie le 8 février 2019 par le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi

d'Auvergne-Rhône-Alpes, sur propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et multi-professionnel ou dans au moins une branche ;

Vu la liste modificative établie le 03 octobre 2019 par le directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que le retrait d'une personne de la liste des défenseurs syndicaux est opéré à la demande des organisations ayant proposé son inscription ou à l'initiative de l'autorité administrative ;

Considérant que le retrait peut intervenir d'office si la personne n'a pas exercé sa mission de défenseur syndical pendant un an sans justifier d'un motif légitime ;

Considérant les demandes d'ajouts et de rectifications de la liste établie le 2 août 2016, adressées, depuis la dernière publication par les organisations concernées au directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi ;

- SOLIDAIRES : Ajout

09.09.2019 – THOURON Théophile

04.07.2019 – SAAD AZEM Faou - BEKKAI Mounir - BURNER Raphael - CHABOUNI Yanniss – DIOP Bernard Ousmane - KAWAK Olivier - MERAH Dalilah - BERTIKIZI Haikel

- CGT : Ajout

02.08.2019 – BICHON Josette

25.05.2019 - NITCHEU Norbert - FERARD Michel - ALIROL François Xavier - DE OCHANDIANO Alexandre - DEBUIRE Eric - ROUDET René - GAUTHIER Yann

08.07.2019 – CHAPELLET Annie -

24.06.2019 - BACQUELOT Daniel

21.06.2019 - LEREMON Thierry

23.05.2019 - GRICHE Najet

04.04.2019 - SABY Jean-Jacques

05.03.2019 - AIME Patrick

- CFDT : Ajout

11.09.2019 - BRIAN Conception - MONAVON Guy - VALFORT Nelly

28.06.2019 - ANDRE Emmanuel

27.06.2019 - BERTHOD Catherine

18.06.2019 - SAN BARTOLOME Sandrine - CARON Justine

30.08.2019 - RASCLE Nathalie

22.03.2019 - QUEMPEL Yvon

- Force Ouvrière : Ajout

17.07.2017 - CARRON Thierry - LAPAGLIA David - NAYRAND Fabrice

- CFE - CGC : Ajout

03.10.2019 – RACAUT Mauricette

Considérant les justificatifs d'activité des défenseurs syndicaux sur la période du 1 juillet 2017 au 30 juin 2018 communiqués à l'autorité administrative suite à sa demande initiale du 15 novembre 2018, puis à sa relance en date du 19 avril 2019

Considérant l'absence d'activité de certains défenseurs syndicaux pendant au moins un an à la date du 30 juin 2018,

ARRÊTE :

Article 1er

À la demande des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et multi-professionnel ou dans au moins une branche, les défenseurs syndicaux dont les noms suivent sont retirés de la liste des défenseurs syndicaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – **Annexe 1.**

Article 2

Faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical sur la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sans justifier d'un motif légitime, et d'avoir justifié une intervention postérieure à cette date, les défenseurs syndicaux en fonction depuis le 1^{er} juillet 2017 dont les noms suivent sont retirés de la liste des défenseurs syndicaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – **Annexe 2.**

Article 3

La liste des défenseurs syndicaux d'Auvergne-Rhône-Alpes, arrêtée le 5 août 2016 et amendée depuis, est ainsi actualisée et jointe en **Annexe 3.**

Cette liste est tenue à disposition du public, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans ses unités départementales, ainsi que dans chaque conseil de prudhommes et cour d'appel de la région.

Article 4

Les défenseurs syndicaux exercent leurs fonctions à titre gratuit.

Article 5

L'arrêté n° 2019-33 du 14 février 2019 est abrogé

Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2019

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Guy LÉVI

**Liste des défenseurs syndicaux RADIES
à la demande des Organisations syndicales**
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 1

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)	Date de la Demande
1	BATHIAS Véronique	Psychomotricienne	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42	10.06.2019
2	BONNET Françoise	Aide A Domicile	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	26	17.04.2019
3	FLURIAN Simone	Retraités	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07	17.04.2019
4	GALLIOT Marc	Retraités	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07	17.04.2019
5	THERON Jean-Jacques	Retraités	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69	28.06.2019
6	MINEAU Pascal	Juriste	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	73/74	17.05.2019
7	ALBORINI Thierry	Manutentionnaire	CGT	UL CGT Thonon les Bains – 2 bis montée de Crête 74200 THONON LES BAINS	04 50 71 79 78	74	11.04.2019
8	ALBUISSON Bernardette		CGT	UL CGT CANTAL - 1 rue du Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05	15	02.07.2019
9	BERTHEVAS Yannick	Retraités	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69	02.07.2019
10	BESSIERES Jérôme		CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15	02.07.2019
11	BOS Guy		CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15	13.03.2019
12	BOSHART Philippe	Chef D'Equipe	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69	04.04.2019
13	BOTTOLLIER Raymond	Manutentionnaire	CGT	UL du Chablais - 2 bis montée de Crête - 74200 THONON LES BAINS	04 26 07 78 62	74	11.04.2019
14	CALLEBOUT Jean Baptiste	Informaticien	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	11.04.2019
15	CASTERAN Delphine	Agent De Train	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019

**Liste des défenseurs syndicaux RADIES
à la demande des Organisations syndicales**
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 1

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)	Date de la Demande
16	CAUSSE Eddy	Employé Administratif	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38	02.07.2019
17	CHARALAMBIDIS Séverine		CGT	UD CGT VAULX EN VELIN – Maison de Quartier Albert Bernard - Rue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34	69	02.07.2019
18	CHARROPIN Patrice	Ouvrier Tanneur	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07	02.07.2019
19	CHOSSON Claude	Economiste	CGT	UD CGT CHAMBERY – 77 rue Ambroise Croizat – BP 50307 – 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73	02.07.2019
20	CHRISTIAN Marc	Retraités	CGT	UL CGT VENISSIEUX - Mairie Annexe - Rue de la République 69200 VENISSIEUX	04 72 50 43 49	69	02.07.2019
21	COMITI Fabienne	Retraités	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 13 28 93 83	03	02.07.2019
22	COULLET Pierre	retraité	CGT	UD CGT Drôme - Maison des Syndicats - 17 Rue Georges Bizet - 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26	02.07.2019
23	FAYEL Béatrice	Conducteur De Ligne	CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15	13.03.2019
24	FILIPPIN Victorien	Conseiller	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019
25	FOUR Denis	Postier	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43	02.07.2019
26	FOURNIER Anne	Hôtesse D'Accueil	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	11.04.2019
27	GEISLER Christian	Retraités	CGT	UL CGT L'ARBRESLE - 9 impasse Charassin 69210 L'ARBRESLE	06 14 55 16 58	69	02.07.2019
28	LAFFARE Patrice		CGT	UL CGT CANTAL - Place Charles De Gaulle 15400 RIOM ES MONTAGNES	06 43 74 24 69	15	13.03.2019
29	LAGLOIRE Fabien		CGT	UL CGT CANTAL - 1 rue du Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05	15	13.03.2019
30	LE FLAHEC Maryse	Coordinatrice Juridique	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	11.04.2019

**Liste des défenseurs syndicaux RADIES
à la demande des Organisations syndicales**
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 1

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)	Date de la Demande
31	LOPEZ François	Retraités	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38	02.07.2019
32	LOUDEAC Philippe		CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15	02.07.2019
33	MACE Jean Paul	Retraités	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019
34	MARSEIN Pierre	Employé	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43	02.07.2019
35	MARTIN Frédéric	Chef D'Equipe	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69	04.04.2019
36	MARTINEZ Eugenio	Enseignant	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019
37	MAUREL Bernard	Retraités	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43	02.07.2019
38	MENARD Antoine	Ouvrier Métallurgie	CGT	USTM CGT RHONE SUD - 22 rue Beethoven 69200 VENISSIEUX	06 26 73 12 14	69	02.07.2019
39	MUSSIÉ Jean Yves	Agent	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	11.04.2019
40	NEGROS Philippe	Retraités	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019
41	NICCO Thierry	Demandeur D'Emploi	CGT	UL CGT Thonon les Bains – 2 bis montée de Crête 74200 THONON LES BAINS	04 50 71 79 78	74	11.04.2019
42	PAYRE Eugène	Retraités	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38	02.07.2019
43	PERRIER Luc	Educateur	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07	05.03.2019
44	PIEYRE Frédéric	Ouvrier	CGT	UD CGT VILLEFRANCHE - 21 place Roger Rousset 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69	02.07.2019
45	PLASSON Thierry	Retraités	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74	02.07.2019

**Liste des défenseurs syndicaux RADIES
à la demande des Organisations syndicales**
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 1

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)	Date de la Demande
46	POSSAMAÏ Paméla	Secrétaire juridique	CGT	UL du Chablais - 2 bis montée de Crête - 74200 THONON LES BAINS	04 50 71 79 78	74	11.04.209
47	ROUSSON Michel	Retraités	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01	02.07.2019
48	SORIN Lucie	Intermittent	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38	02.07.2019
49	SOULIE Michel		CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15	02.07.2019
50	TRIN Thierry		CGT	UL CGT CANTAL - Place Charles De Gaulle 15400 RIOM ES MONTAGNES	06 43 74 24 69	15	02.07.2019
51	VACHERON Thomas	Auditeur	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43	02.07.2019
52	VERCASSON Didier	Ouvrier Tanneur	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07	02.07.2019
53	BERNE Thierry	Responsable de délégation	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26	14.05.2019
54	FERREIRA Emmanuel	Pilote de machines	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26	14.05.2019
55	FERRETTI Pierre-Louis	Inactif	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	06 79 79 10 39	38	17.07.2019
56	FRENDIA Charlotte	Demandeur d'emploi	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	06 21 69 11 54	38	17.07.2019
57	GERARD Charles	Retraités	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	06 07 35 83 29	38	17.07.2019
58	GILLES William	Retraités	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07	14.05.2019
59	GUEYRAUD Thierry	Technicien supérieur	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	06 72 88 66 20	38	17.07.2019
60	MICHEL Patrick	Cadre technique	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07	14.05.2019

**Liste des défenseurs syndicaux RADIES
à la demande des Organisations syndicales
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes**

ANNEXE 1

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)	Date de la Demande
61	PAQUERIAUD Erick	Comptable	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07	14.05.2019
62	TEYSSIER Benoît	Chef de secteur expéditions	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07	14.05.2019
63	LEMAIRE Pauline	Juriste	Plasturgie (MEDEF)	39 rue de la Cité 69441 LYON Cedex 03	04 26 68 28 85	Auvergne - Rhône-Alpes	20.06.2019
64	DE SAINT PHALLE Abel	Ecrivain Public	SOLIDAIRES	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 06 77 35 26	38	04.09.2019
65	ANTIC Isabelle	Gestionnaire administratif	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 03 82 53 90	69	03.10.2019
66	LO GIUDICE Régine	Chef de Site	SOLIDAIRES	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	07 78 13 37 04	69	03.10.2019
67	CHERIF Mazouri	Employé	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019
68	DE SOUSA LOBAO Carla	Travailleur social	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019
69	DESORMIERE Dominique	Retraités	UNSA	UD UNSA 73 - Maison des Syndicats - 77 rue Ambroise Croizat BP 80 - 73008 CHAMBÉRY CEDEX	07 69 77 03 43	01	26.06.2019
70	GUELLOU Lacram	Directeur de magasin	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019
71	MAYEN Pascal	Responsable qualité	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019
72	TRUFFA-FILERI Jean-Laurent	Conseiller d'éducation	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019
73	VIGNAL Thierry	Retraités	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes	26.06.2019

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
1	ABRAHAM Martine	Retraite	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
2	ABRIAL David	Demandeur d'emploi	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
3	AKKI Akim		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
4	ALABOR Louis	Cariste	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
5	ALBA Simonian	Gestionnaire administratif	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 66 03 03 43	38
6	ALBORINI Hervé	Mécanicien de Maintenance	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 71 79 78	74
7	AMARACHE Fadila	Secrétaire médicale	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
8	AMARGIER Christian		FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
9	AMBLARD GUILLOU Nadine	Enseignante	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07
10	AMBROSINO Régis	ALDES	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
11	AMOURIQ Alexis	EIFFEL Industrie	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
12	ANGLADE Bernard	Gestionnaire de centre de services	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Ain - 3, impasse Alfred Chanut - BP 181 - 01005 BOURG EN BRESSE cedex	04 74 45 39 05	69
13	ARDOUIN Isabelle		FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
14	ARNAUD-GODET Albert	Chauffeur Routier	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 27 04 25 16	69
15	AUSSERT David		CGT	UL CGT DE MOULINS – 93 rue de Paris – 03000 MOULINS	06 50 85 06 36	03
16	BAGES Michel	Employé Michelin	Solidaires	128 avenue de la Libération 63200 Riom	06 09 80 65 82	63
17	BAGHDAD Leila		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
18	BALDUCCI Laurent	Conducteur tram	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble		38
19	BARBIER Martine	Fonctionnaire	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
20	BARTH Iwan	Enseignant chercheur	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 81 93 89 96	38
21	BASTION Franck		CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 72 33 77 53	69
22	BASTRENTA GAILLARD Anita		CFDT	URI CFDT AUVERGNE RHÔNE-ALPES - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
23	BAYET Caroline	Ambulancière	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	06 18 60 91 73	38
24	BELL Béatrice		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
25	BELLOUZ Hakim	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
26	BEN DAHER Armand	Hôpital Saint Joseph	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
27	BENARAB Djamel	Cadre	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
28	BERLAMONT Bruno	Resp d'Antenne Cadre administratif	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de la Drôme Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 00 57	15
29	BERTRAND Marc	Agent contractuel La Poste	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
30	BIBET Marie Thérèse	Juriste	CGT	UL CGT 3/6 – Bourse du Travail – Place Guichard – 69422 LYON CEDEX 03	04 78 60 94 72	69
31	BILLOUD Renaud	Aide Medico	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
32	BINET Frédéric	Mandataire Judiciaire	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
33	BLANCHON Christian	Cadre technique	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
34	BLONDAZ Pascal	BAYER SAS CROP PROTECTION FRANCE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
35	BLUNAT Pierre		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
36	BOCHARD Frederic	Professeur	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
37	BOCHENEK Vincent	Agent CPAM	FO	UD FO Loire - Bourse du Travail - 4 Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	04 77 43 02 90	42
38	BOISTON Xavier	COATEX	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
39	BONNIER Vincent	APAVE Sud Europe	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
40	BONZI Louis	Retraité	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Ardèche 2 allée Pierre de Coubertin - 07300 TOURNON	04 75 06 57 88	01
41	BORJA François		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
42	BOUDSOCQ Christian	Responsable formation	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	01
43	BOUDSOCQ Guillaume	Responsable de pôle	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
44	BOUGEROL Daniel		CFDT	UTI PAYS D'Auvergne - Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
45	BOUKELMOUNE Lila	Assistante dentaire	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
46	BOUKHATEB Driss	Formateur	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
47	BOUVIER Sébastien	Pompier	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
48	BRAHMI Karim		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
49	BRALE Lionel	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
50	BRESSON Nicolas	ECONOCOM Osiatis	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
51	BRIAT Jean-Jacques	RENAULT TRUCKS	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
52	BROZZONI Claude	Retraité	Solidaires	297A route de la cité 01800 Pérouges	06 42 72 80 01	01
53	BRUN Christian	Ingénieur commercial	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de la Drôme Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 00 57	01
54	BURNIER Frederic	CARBONNE SAVOIE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
55	CADENNE Jean-Pierre		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
56	CANYASSE POLITI Myriam	Professeure	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
57	CARINENA Salvador	Acheteur	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de la Drôme Maison des Syndicats - 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 00 57	Auvergne - Rhône-Alpes
58	CHAÏB Linda	Juriste	FO	UD FO Loire - Bourse du Travail - 4 Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	04 77 43 02 90	42

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
59	CHANAUD Marcel		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
60	CHAPOULY Brice	Inspecteur	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
61	CHAREYRE Cécile	Libraire	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 32 30 06 06	69
62	CHARRIER Jacky	Dessinateur	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	42 - 69
63	CHARVET Annie	Educateur Spécialisé	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 36 36 28 11	03
64	CHAUDIER Lucien	Technicien	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
65	CHEVRIER Philippe		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
66	CLARY Alain	Employé commercial	CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 80	15
67	COHEN ADDET GARDETTE Mireille	Retraite	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
68	COLLARD Alain	Retraité	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
69	CORREIA Cyrille	Conducteur routier	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
70	COSTA Roseline		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
71	COTTET Michel	COATEX	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
72	COTTET Nathalie	Chef de projets	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
73	COUBRONNE Guillaume	COATEX	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
74	DA SILVA Lucien	FSP ONE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
75	DAHRABOU Naouel	Assistante SAV	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
76	DANGUIN Eric	Ouvrier	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
77	DARD Roger	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
78	DE NEVE Jurgen	Agent D'Ensachage	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
79	DEMARCO Roland	Agent maîtrise TCL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
80	D'ESPALUNGUE Antoine	Consultant	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
81	DEUBRAS Fabrice	Projeteur Bureau D'Etudes	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37	69
82	DEVERT Eric	Comptable fournisseurs	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
83	DEVY Eric	AREVA	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
84	DIDIO Pierre	Informaticien	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
85	DJEFFAL Kaouther	Employé	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
86	DJENNADI Kamel		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place du Marché 42700 FIRMINY	04 77 10 11 70	42
87	DJENNADI Rachid	Demandeur d'emploi	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place du Marché 42700 FIRMINY	04 77 10 11 70	42
88	DOMINGUEZ Mickael		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
89	DONIO Martine	Retraitée	Solidaires	Bat A rue Goncourt 63100 Clermont Ferrand	06 72 93 47 98	63
90	DOREE Philippe	Fonctionnaire	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
91	DUBOIS PERRAUD Claude	Superviseur	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69 - 42
92	DUFAT Cyrille	LGL France Lennox	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
93	DUPLAIX Valérie	Retraite	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 95 94 27 15	03
94	DURAND Jean-François	Directeur de projets	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
95	DURIEUX Michel	Retraite	CGT	UL CGT LOIRE - 2 parc des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON	04 77 49 24 92	42
96	FAGLIN Laurence	Employée	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
97	FALTER Géraldine	COATEX	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
98	FARINA Pascal	Responsable adjoint espace aquatique	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 78 53 24 93	74
99	FAURE Patrice	Agent TCL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
100	FERKOUNE Salah	GIVAUDAN	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
101	FERRAGINA Dominique	CEGEDIM SRH	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
102	FERRARA Patrice	Agent maîtrise TCL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
103	FEVRE Stephane	Téléopérateur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
104	FICHET Rolland	Postier	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	04 50 51 28 02	73/74
105	FILIPPI Sébastien		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
106	FLACHET Christian	Chef d'équipe	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
107	FONTAINE Mickaël	Conducteur tram	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble		38
108	FREYBURGER Michel	Délégué vétérinaire	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
109	FRISE Catherine		CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 70 14 21 35	03
110	FROGER Géraldine		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
111	GABAI Patrick	Journaliste	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
112	GADOUD Sylvain		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
113	GAGNIEUX Philippe	Cadre	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
114	GALERA Damien	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
115	GANAN Jean-François	Logisticien	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
116	GAUDENCIO Paula		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
117	GAUTIER Gerald		FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
118	GENDRE Sébastien	Technicien micro	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
119	GEOFFROY Jacques	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
120	GETE-BREVET Marie Laure		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
121	GIL Bernard	ALDES	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
122	GIOIA Vincent		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
123	GIORDANO Franck	Magasinier cariste	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
124	GIRARD David	Agent Logistique	CGT	Union des Syndicale du Commerce et Services - Bourse du Travail - Place Guichard 69422 LYON Cedex 03 LYON	04 78 60 56 26	69
125	GIRAUD Jean	UL Vénissieux	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
126	GIRODON Hugues	Sans Emploi	CGT	UL CGT LA VOULTE - 15 rue Louis Anteriu 07800 LA VOULTE SUR RHONE	09 80 81 99 54	07
127	GORET David		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
128	GRANGE Jean-Christophe	Juriste	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de la Loire 23 rue Charles de Gaulle - 42000 SANT ETIENNE	04 77 33 00 06	Auvergne - Rhône-Alpes
129	GROSJEAN Michel	SANOPI Pasteur	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
130	GUEVARA Pablo	Enseignant	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 17 28 88 72	07-26-38-73-74
131	GUILLET Carine		CGT	UL CGT MOULINS - 93 rue de Paris 03000 MOULINS	06 89 92 07 04	03
132	GUYOT Dominique	Technico commercial	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
133	HAMMOUTI Badr	Ouvrier	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
134	HAON DHARDIVILLE Valérie	Infirmière	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	07/26
135	IEMOLINI Pierre	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	74
136	INAL Hasim	Ouvrier Plasturgie	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01 - 73 - 74
137	JEANNE DIT FOULQUE David		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
138	JEANNERET Laurent		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
139	JEANNIN Marc	Demandeur d'emploi	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 60 52 21 17	69
140	JIMENEZ Joseph		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
141	JOURDAN Alain	Vendeur	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
142	JUAREZ Sophie	Sage Femme	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26 - 69
143	KULISIC Igor		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
144	LAABOUB Saïd	Facteur	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 64 36 47 95	38
145	LACHENAL VIGNAL Beatrice	Conseillère Commerciale	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
146	LACHENAUD Laure	Postière	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	04 50 51 28 02	74
147	LACHI Malika	Chargée d'exploitation et de maintenance	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	06 70 30 62 69	69
148	LAGRUE Pascal	Secrétaire général FO	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
149	LALLEMENT Fabrice	Ingénieur R&D	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
150	LAM Huu-Quan	Ingénieur analyste en informatique	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	38
151	LAMOTHE Alexandre	Travailleur associatif	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 72 48 83 93	38
152	LAMRI Sakina	Monitrice Educatrice	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
153	LAPIERRE Romain	Professeur certifié	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 70 14 79 67	69
154	LARBI Fayçal	Employé	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
155	LASPISA Salvador	Magasinier	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	06 24 01 16 04	73/74
156	LAURENT Danielle	Retraitée	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
157	LAURENT Jean Michel	Mécanicien	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
158	LE MENESTREL Yves	Retraité	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 79 69 06 69	73
159	LECONTE Jean Yves		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
160	LEGROS Edith	Retraîtée	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 79 69 06 69	73/74
161	LEMAIRE Michelle	En recherche d'emploi	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
162	LEMAIRE Reynald		CGT	UL CGT MOULINS - 93 rue de Paris 03000 MOULINS	06 08 85 07 18	03
163	LESCURE Cédric	Employé De Vente	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
164	LEVASSEUR Samuel	Facteur	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	04 40 33 73 78	38
165	LEVEQUE Olivier	Cadre	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
166	L'HOSTE Sébastien	Animateur QSE	CFTC	UR CFTC Auvergne - Maison du Peuple - Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 38 26	03
167	LIMAME Mohamed	CARBONNE SAVOIE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
168	LO MONACO Dominique	Contrôleur Des Finances Publiques	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
169	LUBIN Guy	Ouvrier qualifié	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	06 64 03 75 48	73/74
170	MABRUT-SAUNIER Sylvie		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
171	MACE Stéphane	Chef de centre	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
172	MADDI Zakia		FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
173	MAIGA Caroline		CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 61 41 89 33	03
174	MAJOU Sophie	Journaliste	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
175	MALEGUE Agnès	Privé D'Emploi	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place de l'Hôtel Dieu 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68 06 43 51 65 12	42
176	MANOURY Eric	Opérateur	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 81 36 06 70	03

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
177	MARCEL Pierre	Enseignant	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 36 49 34 99	38
178	MARCOTTI Patricia		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
179	MARICHEZ Bernard	Retraité	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
180	MARTIN Christophe	Gestionnaire de Flotte mobile	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
181	MARTINAND Gilbert	Retraité	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	01
182	MASSAT Eric	Employé	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 79 69 06 69	73
183	MECHERI Gisèle	Privé D'Emploi	CGT	UL CGT LOIRE - Ruche des Citoyens - Cours du 11 novembre 42800 RIVE DE GIER	04 77 49 24 92	42
184	MERY Sébastien		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
185	MEUNIER Anne		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
186	MICHAUD Jean-Luc	Educateur Spécialisé	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
187	MIOCHE Franck	Technicien De Maintenance	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
188	MIRALLES Pascal	CARBONNE SAVOIE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
189	MOINARD Florence	Juriste d'entreprise	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
190	MOKRANE Hakime	Directeur d'étude	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
191	MOLLARET Alain	CARBONNE SAVOIE	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
192	MONTAGNE Pierre	Retraite	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
193	MONTEFORTE Yolande	Retraite	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
194	MOREAU Claire	Conseillère emploi	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
195	MOREL Sylvie	Psychologue	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
196	MORENO Carmina		CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
197	MORETTI Brigitte		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
198	MOUALEK Dominique	Employé de commerce	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
199	MOULEYRE Elisabeth	Retraite	CNT	UR des Syndicats de la CNT - Salle 15 bis - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE Cedex 1	04 77 25 78 04	42
200	MOUSTAID Ahmed	FP Alu	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
201	MOVSESSIAN Nicolas	Agent Sncf	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
202	MOYNE Francois	GRDF	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
203	NINNI Agnès		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
204	NUNES André		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
205	ODEMARD Christian	Caisse d'épargne	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
206	ORTIZ Sylvie	Fonctionnaire	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 10 90 37 80	03
207	PALLUAUD Alexandra	Cadre Informatique	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
208	PANERO Serge		CGT	UL CGT LOIRE - 2 rue Molière 42300 ROANNE	04 77 23 68 30	42
209	PANNETON Jean-Claude	Retraité	FO	UD FO Loire - Bourse du Travail - 4 Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	04 77 43 02 90	42
210	PARAKEVAIDIS Jean		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
211	PAULHAC Arlette	Agent d'immeuble	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	73
212	PERRON Ludovic	Agent de maîtrise sécurité privée	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
213	PERROT Patricia		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
214	PETIT André-Joël	Retraite	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
215	PETIT Jean Marc	Employé Commercial Grande Distribution	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
216	PHILIBERT Laurent	Contrôleur qualité	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
217	PIALAT Olivier	Surveillant De Nuit	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
218	PIAZZA Frédéric		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
219	PICCOLI Jean-Yves	Agent de maîtrise	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
220	PLACE Régis	Permanent Syndical	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01
221	PONTET Pascal	Retraité	FO	UD FO Loire - Bourse du Travail - 4 Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	04 77 43 02 90	42
222	POUGET David		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
223	POUSSIÈRE Danielle	Déléguée médicale	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Isère Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE cedex 2	04 76 23 24 18	Auvergne - Rhône-Alpes
224	PRADELLE Laurent	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
225	PROSPER Nathalie		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
226	PUGET Eric	Cadre commercial	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
227	RAMEL Jean-Pierre	Conducteur process	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07
228	RAMIREZ Antonio		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
229	RAYNAUD Ophélie	Multi employeurs	FO	UDFO de l'Allier - 1 rue Lavoissier - 03100 Montluçon	04 70 02 51 40	03
230	REAUX Nicolas	Employé	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
231	REBE Alain		FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
232	REJONY Bruno		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
233	RENAUD Pierre Yves	Animateur Socio	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
234	REVEIL Daniel	Agent Logistique	CGT	Union des Syndicale du Commerce et Services - Bourse du Travail - Place Guichard 69422 LYON Cedex 03 LYON	04 78 60 56 26	69
235	REVEILLE André	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
236	ROBASTON Jean Claude	Retraite	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
237	ROBBESYN Nathalie	Agent de la Poste	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
238	ROCK Frédéric	Responsable pédagogique	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
239	ROELANDTS Roger	Chargeur	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
240	ROLLAND Antoine	Retraité	FO	UD FO Loire - Bourse du Travail - 4 Cours Victor Hugo - 42028 SAINT-ETIENNE CEDEX 1	04 77 43 02 90	42
241	ROUCHOUZE Agnès	Retraite	CNT	UR des Syndicats de la CNT - Salle 15 bis - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE Cedex 1	04 77 25 78 04	42
242	ROUHLING Frederic	Responsable espace aquatique	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
243	ROULET Bernard		CFE-CGC	UD CFE-CGC de l'Allier Maison de Associations 4 quai Turgoy - 03100 MONTLUCON	04 73 36 94 77	03
244	ROUVEURE Gisèle	Postière	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
245	SADEG Louisa	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
246	SAGNARD Claude	Agent maîtrise TCL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
247	SAHAGUIAN Serge	Technicien	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
248	SANCHEZ-MORENO Maurice	Responsable financier	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Isère Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE cedex 2	04 76 23 24 18	Auvergne - Rhône-Alpes
249	SAURAT Elodie	Technicienne	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
250	SAUSSAC Yvan		CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
251	SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	Responsable développement	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
252	SCHERRER Pierre	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
253	SCHNEIDER Marie-Paule	Retraîtée	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
254	SEGOND Johan		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
255	SEGUIN Frederic	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
256	SEIGNE Daniel	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42

Liste des défenseurs syndicaux RADIES
faute d'avoir exercé une mission de défenseur syndical
période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE 2

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
257	SENAUD Brian	Employé administratif d'entreprise	FO	UDFO - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC	04 71 48 41 19	15
258	SIMONET Dominique		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
259	SIMONET Josette	Retraite	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 12 44 81 12	03
260	STEMPLER Franck	Enseignant	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
261	STUDER Jacques	SG de rédaction	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
262	TAUPELET Didier	Responsable logistique	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
263	TERENZIANI Fabienne	Opératrice de distribution directe	Solidaires	34 route de Clichy 63430 Les Martres d'artiere	06 67 59 22 15	63
264	TERRIER Bernard	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
265	TESTA Marc		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
266	TESTI Jean-Pierre		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
267	TESTON Yvette	Retraite	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
268	THINET Gilles		CGT	UL CGT LOIRE - 2 parc des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON	04 77 49 24 92	42
269	THOMAS Luc	Agent de sécurité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	38
270	TOURDE Fabrice	COATEX	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
271	VALLET Alain	Retraite	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
272	VAPILLON Jean-Francois	TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
273	VELARD Patrick	Retraité	Solidaires	7 petite rue des Faubourgs 63960 Veyre Morton	06 74 78 40 04	63
274	VERHEYDE Vincent	Responsable espace escalade	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
275	VESNE Walter	Technicien labo TOTAL	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
276	ZAHER Karima	Secrétaire	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
277	ZERAIBI Nacer	Educateur social	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73

ANNEXE 3

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
1	AALALOU Sébastien	Demandeur d'emploi	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
2	ABADA Jacky	Chef d'équipe	CGT	UD CGT VAULX EN VELIN – Maison de Quartier Albert Bernard - Rue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34	69
3	ABBE Yvan	Ingénieur	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	74
4	ABDESSELEM Fouad	Agent de nettoyage	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
5	ACHAINTRE Thierry	Ingénieur d'études	CGT	UD CGT CHAMBERY – 77 rue Ambroise Croizat – BP 50307 – 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73
6	AGNOLETTO Kathleen	Juriste	FAGIHT	221 avenue de Lyon 73000 CHAMBERY	04 79 69 26 18	Auvergne - Rhône-Alpes
7	AIME Patrick	Sans Emploi	CGT	UL CGT - 5 Rue du Général Voyron 07800 LA VOULTE SUR RHONE	09 80 81 99 54 06 58 91 27 49	07
8	ALASAN Emile	Chargée de formation	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
9	ALIROL François Xavier	Employé	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 Avenue de la Gare - 07000 PRIVAS	04 75 66 76 66	07
10	ALLARD Bernard	Consultant	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
11	ALLEMAND Nicolas	Chargé de clientèle assurance	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
12	ALLEYSSON Mireille	Juriste	MEDEF Drôme-Ardèche	Le Clôt Benoît - 103 rue Pierre Curie - 07500 GUILHERAND GRANGES	04 75 00 04 01	07/26
13	AMOUREUX Manfred	Ingénieur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
14	ANDALOUSSI Saïd	Opérateur de production	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
15	ANDRE Daniel	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	26

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
16	ANDRE Emmanuel	Educateur spécialisé	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
17	ANDRE Virginie	Aide soignante	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	07/26
18	ANEMIAN Edmond	Retraite	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place de l'Hôtel Dieu 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68 06 43 51 65 12	42
19	ANGEL Nadia	Attachée administrative	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
20	ANTOINE Laurent	Directeur	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Ardèche 2 allée Pierre de Coubertin - 07300 TOURNON	04 75 06 57 88	Auvergne - Rhône-Alpes
21	ARMANINI Philippe	Conseiller	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
22	AUBAZAC Jean Pierre	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
23	AUBOURDY Patrice	Conducteur car	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	63
24	AUBRY Jean-Hubert	Agent de sécurité	CGT	UL CGT RILLIEUX - 30 avenue Général Leclerc - BP 13 - 69141 RILLIEUX Cedex	04 78 88 08 18	69
25	AUGUSTIN-OLLAGNON Bernard	Animateur de vente	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
26	BACHASSE Patricia	Educatrice	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
27	BACQUELOT Daniel	Opérateur SAV	CGT	UL CGT LE CHEYLARD - 07160 LE CHEYLARD	04 75 29 22 52	07
28	BAKINN Robert	Retraité	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01
29	BAL Fabienne	Employée Commerce	CGT	UL CGT ALBERTVILLE - 23 rue des Fleurs - 73200 ALBERTVILLE	04 79 32 66 10	73
30	BALLANGER Gilles		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place du Marché 42700 FIRMINY	04 77 10 11 70	42

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
31	BARBATO Franck	Chargeur (Quai Dépôt)	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
32	BARBERIS Bernard		CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 72 28 34 94	03
33	BARCK Jacqueline	Conseillère clientèle	CFTC	UR CFTC Auvergne - Maison du Peuple - Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 38 26	63
34	BARGACH Ahmed		CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
35	BAROU Jean Laurent	Ingénieur Cadre	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
36	BARRY Gérard	Plombier - chauffagiste	U2P	U2P Auvergne - Rhône-Alpes - 59 rue de Saint Cyr - CP 404 - 69338 LYON Cedex 09	04 72 85 06 69	03
37	BASSON Gerard	Juriste retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
38	BAUDOUIIN Bruno	Chef de projet	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
39	BAZATOLE Milan	Assistant d'éducation	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 77 05 58 46	38
40	BEKKAI Mounir	Livreur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
41	BELHAY Said	Chargé de mission	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	38-69
42	BELOUANNAS Soufiene	Conseiller en vente	CFDT	UTI LOIRE HAUTE LOIRE - 4 Cours Victor Hugo 42028 SAINT-ETIENNE	04 77 32 11 91	42-69
43	BEN-ABBES Moustafa	Technicien	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26
44	BENETIER Jean Claude		CGT	UL CGT LOIRE - 2 rue Molière 42300 ROANNE	04 77 23 68 30	42
45	BENHAMED Genevieve	Retraitée	FO	UDFO - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC	04 71 48 41 19	15

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
46	BENISTAND Marc	Tourneur	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
47	BERARD Jean Luc	Technicien	CGT	UL CGT SAINT PRIEST - 1 Rue Laurent Bonnevey - 69800 SAINT PRIEST	04 78 20 15 56	69
48	BERGERAC David	Caissier	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
49	BERION Maurice	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
50	BERNIGOLE Gérard	Salarié Assurances	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
51	BERTHET Eric	Chauffeur Routier	CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	01-69-73-74
52	BERTHOD Catherine	Commerciale	CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
53	BERTIKIZI Haikel	Sans emploi	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
54	BERTONI-IMBERT David	Responsable ressources humaines	MEDEF	60 avenue Jean-Mermoz 69008 LYON	04 77 78 07 96	Auvergne - Rhône-Alpes
55	BIBET Patrick	Conducteur De Bus	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
56	BICHON Josette	Retraitée	CGT	UL CGT SAINT FLOUR - 1 Rue Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05	15
57	BIDAULT Thierry	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
58	BILLARD Serge	Ressources Humaines	CGT	UL CGT ALBERTVILLE - 23 rue des Fleurs - 73200 ALBERTVILLE	04 79 32 66 10	73
59	BISSAY Gisèle	Technicienne	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
60	BLOCH Jean Louis	Retraite	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – 23 avenue de Montbrison 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	04 77 55 03 27	42

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
61	BLOND Elena	Professeur D'Ecole	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 01 95 99 03	03
62	BOCHET Karine	Responsable Administrative	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
63	BOIREAUD Françoise	Conseillère à l'emploi	CGT	UL CGT THIZY - Mairie Annexe - Rue de la République 69240 THIZY	04 74 64 05 99	69
64	BOISLANDON Philippe		CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
65	BOLLENGIER Jean Paul	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	26
66	BOMBARDE Celian	Juriste	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
67	BON Jean Marc	Mécanicien Travaux Publics	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
68	BONDI Catherine	Retraîtée	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
69	BONZI Bruno	Technicien Maintenance	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	26
70	BORNAND Christophe	Retraité	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
71	BOSTVIRONNOIS Aurore	Juriste	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
72	BOUCHANT Alain	Technicien Support Bureau D'Etudes	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
73	BOUCHEIX Christophe	Vendeur	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
74	BOUCHET Jean Jacques	Sans Profession	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
75	BOUGHANMI Khaled	Brasseur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
76	BOUGRINE Driss	Juriste	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
77	BOULASSEL Riad	Employé administratif	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 29 rue de la Crête. 74960 CRAN-GEVRIER	04 50 67 40 15	74
78	BOURDAUD'HUI Pascal	Responsable HSE	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
79	BOUREILLE Christiane	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
80	BOURICHA Rachid	juriste	CGT	UL CGT Chambéry - BP 50307 -77 Rue Ambroise Croizat - 73003 CHAMBERY CEDEX	04.79.62.31.54	73
81	BOUTOUTA Nadir	Moniteur Educateur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
82	BOUZID Drissa	Technicien	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
83	BOVERO Nicolas	Délégué Régional	Union des Entreprises de Transport et de logistique de France	TLF - 14, rue de la Césièrre - ZI Vovray - 74600 SEYNOD	04 50 08 13 21	74
84	BOZ Catherine	Agent de production	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
85	BOZKURT Sulcru	conducteur super lourd	CGT	UL CGT Villefranche - Bourse du Travail - 21 Place Roger Rousset - 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
86	BREGÉOT Elian	Fonctionnaire	CNT	UR des Syndicats de la CNT - Salle 15 bis - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE Cedex 1	04 77 25 78 04	42
87	BRET Mickael	Responsable maintenance	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26
88	BREUX Marie Françoise		CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
89	BREZIAT Emmanuel	Délégué Général	MEDEF Isère	66 boulevard Maréchal Foch 38000 GRENOBLE	04 76 49 25 60	38
90	BRIAN Conception	ASH	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
91	BROUSSARD Denis	Ouvrier	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
92	BRUNEAU Philippe	Retraite	CGT	UL CGT SAINT PRIEST - 59 rue Louis Braille 69800 SAINT-PRIEST	04 78 20 15 56	69
93	BURNER Raphael	Livreur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
94	CADIER Laurent	Demandeur d'emploi	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37	69
95	CAMPEOL Maurizio	Animateur sécurité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	74
96	CAO Marcel	Employé	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
97	CAPARROS Alain	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
98	CARCELES Robert	Analyste risque	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	Auvergne - Rhône-Alpes
99	CARDONNE Thierry	Dépanneur mécanique	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
100	CARELLA Mark	Employé	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 20 80 34 06	69
101	CARMONA Pierre Ange	Technicien De Maintenance	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
102	CARON Justine	manager	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
103	CARRARA Didier	Gérants de sociétés	SPENRA	20 bis rue du Lieutenant Colonel Girard 69007 LYON	04 78 69 85 82	01-69
104	CARRON Thierry	Employé de facturation	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 76 36	38
105	CASAGRANDE Renaud	Formateur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
106	CASSAR Pierre		CFDT	UTI PAYS D'AUVERGNE -Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
107	CASSIN Benoit	Employé	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
108	CATHALA Antoine	Cadre Organisme Social	FO	UDFO - 1 avenue de Saint Flory - 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00	43
109	CATTRAT Frédérique	Assistante	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	38-69
110	CERNICCHIARO Maurice	Retraite	CGT	UL CGT THIZY - Mairie Annexe - Rue de la République 69240 THIZY	04 74 64 05 99	69
111	CERNICCHIARO Pascale	Employée	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
112	CHABERT Christophe	Agent d'exploitation logistique	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
113	CHABOUNI Yannis	Eboueur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
114	CHANROND PALISSE Grégory	Employé Commercial	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
115	CHAOUCH Dominique	Chauffeur de bus	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
116	CHAPELLET Annie	privé d'emploi	CGT	UL CGT AUBENAS - Espace Compbegayre - Avenue de Sierre - 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
117	CHAUMEIL Marie Pierre	Aide Soignante	CGT	UL CGT THIZY - Mairie Annexe - Rue de la République 69240 THIZY Les BOURGS	04 74 64 05 99	69
118	CHAUVET Bruno	Chauffeur	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
119	CHAUVET Jean-Michel		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – 23 avenue de Montbrison 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	04 77 55 03 27	42
120	CHETIBI Samia	Technicienne de Prestations	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
121	CHEVALIER Cyril	Métallurgiste	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
122	CHEVALIER Franck		CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
123	CHEVILLARD Didier	Retraité	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 79 69 06 69	73/74
124	CLAIRET Jean-François	conseiller client	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
125	CLEMENT Pascal	Technicien	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
126	COLLOT Jean Marc		CGT	UL CGT DE MOULINS – 93 rue de Paris – 03000 MOULINS	06 50 14 49 63	03
127	COMBE Corinne	Responsable juridique et social	MEDEF (UDIMEC)	UDIMEC 23 rue Condorcet 38090 VILLEFONTAINE	04 88 77 94 20	38
128	COMBE Martine	Hôtesse De Caisse	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
129	CONSOLIN Didier		CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
130	CONSTANT Gilles	Retraite	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37	69
131	COTTAZ Christian	Chauffeur Routier	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
132	CRETIER Humbert		CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
133	CUAZ Max	Retraite	CGT	UD CGT CHAMBERY – 77 rue Ambroise Croizat – BP 50307 – 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73
134	DANG RECALT Minh	Informaticien	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	69
135	DARBON Thierry	Agent De Maitrise	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
136	DARMET Philippe		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place de l'Hôtel Dieu 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68 06 43 51 65 12	42
137	DE FREITAS Antonio	manager	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
138	DE HAUTECLOCQUE Donatien	Privé D'Emploi	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
139	DE OCHANDIANO Alexandre	Directeur ALSH	CGT	UD CGT ARDECHE - 25 Avenue de la Gare - 07000 PRIVAS	04 75 66 76 66	07
140	DE SAINT PHALLE Abel	Ecrivain Public	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 06 77 35 26	38
141	DEBOOSERE Frédéric	Moniteur Éducateur	Solidaires	SUD Santé 2 rue Chavannes 69001 Lyon	06 61 18 64 88	69
142	DEBRUILLE Patrick	Responsable Restauration	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
143	DEBUIRE Eric	Cheminots	CGT	UD CGT CANTAL - 8 Place de la Paix - 15012 AURILLAC CEDEX	04 71 48 27 89	15
144	DEFROMENT René	Retraite	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
145	DEGUEURCE Frédéric	Sans Emploi	CNT	CNT 44 rue Burdeau 69001 LYON	04 78 27 05 80	69
146	DELALANDE Hélène		CFDT	5-7 Av Poumeyrol 69641 Caluire et Cuire		69
147	DELOR Samuel	Enseignant	CGT	SDEN 69 - Bourse du Travail - Place Guichard 69003 LYON	04 78 62 63 60	69
148	DELORME Jean-Paul	Retraité	UNSA	UD UNSA 63 - Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
149	DEPAIX Jérôme	Ingénieur biomédical	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
150	DERRIEN Nadia	Technicienne	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
151	DERVIEUX Gilles	Non Cadre	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
152	DESCOURS Alain	Agent hospitalier	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
153	DESCOURS Claude		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
154	DESSEILLES Mélanie	Opérateur Orange	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	73/74
155	DETANT Jules	Retraité	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
156	DIEHL Fabrice	Ingénieur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
157	DIEUDONNE Eric	Cheminots Contrôleur	CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15
158	DIOPI Bernard Ousmane	Livreur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
159	DO Frédéric		Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 26 10 66 55	69
160	DOLIS Vincent		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
161	DONDELET Emmanuel	Juriste	MEDEF Haute-Savoie	27 rue Royale - BP 2320 74010 ANNECY Cedex	04 50 52 39 00	74
162	DONORE Jérôme	Tourneur Sur Bois	CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15
163	DORVEAUX Hervé	Masseur Kinésithérapeute	CGT	UL CGT L'ARBRESLE - 9 impasse Charassin 69210 L'ARBRESLE	04 74 01 56 34	69
164	DOS SANTOS Antonio	Formateur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
165	DUCHMANN Elodie		CGT	UD CGT VAULX EN VELIN – Maison de Quartier Albert Bernard - Rue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34	69

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
166	DUFAITRE Genevieve	Educatrice	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
167	DUGUA Vincent	Conducteur De Train	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
168	DUMONT Régis	Ouvrier Métallurgie	CGT	Union des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie - Bourse du Travail - Salle 37 - Place Guichard 69003 LYON	07 83 61 26 24	69
168	DUMOUCHEL Frédéric	Agent Commercial	Solidaires	37 rue Louis Lumière 38490 St André le Gaz	06 84 24 76 60	38
169	DURY Ghislaine	Gestionnaire EDI	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
170	EBURDY Mauduit	architecte fonctionnel	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
171	ECOCHARD Patrick	Employé Banque	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03 09 67 10 12 59	69
172	EL ABBOUTI Naïma	Sans Emploi	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37	69
173	EL AFIA Salah	Juriste	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
174	EL HAFCI Laurent	éducateur sportif	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
175	ESPOSITO Patricia	Conseillère	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
176	EVIEUX Emmanuel		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
177	FALCON Pascale	Postier	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
178	FALEIX Aurélie	Agent sécurité sociale	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
179	FASSI Ali	Sans profession	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
180	FAURE Renaud	Chargé analyse qualité	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
181	FAVIER Anne	Secrétaire	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
182	FERARD Michel	Informaticien	CGT	UD CGT LOIRE - 6 COURS VICTOR 42028 SAINT ETIENNE	04 77 492 492	42
183	FERRARA Ivan	Technicien logistique	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 95 49 83 71	38
184	FILAIRE Bernard	Retraité	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
185	FILLIERE Alain	Conseiller clientèle	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
186	FILLIGER Claude	RETRAITE	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
187	FIORAVANI Enrico	Chauf. Car Scolaire	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26 - 69
188	FLACHARD Pascal	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
189	FLUCHER Madison	Etudiante	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
190	FOUCHARD Jean Charles	Retraite	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03 09 67 10 12 59	69
191	FOURNIER François	Retraité	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
192	FRENEAT Michel	Retraite	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03 09 67 10 12 59	69
193	GALLIANO Denis	SNCF	UNSA	UD UNSA 73 - Maison des Syndicats - 77 rue Ambroise Croizat BP 80 - 73008 CHAMBÉRY CEDEX	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
194	GALLO Gilles	Retraité	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
195	GARAYT Christophe	Cariste - manutentionnaire	CFDT	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence	04 75 78 50 50	07/26 - 69

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
196	GARCIA Sylviane	Assistante	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
197	GARDILLOU Fabrice	Ouvrier qualifié	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	06 86 15 61 65	73/74
198	GARIN Serge	Non Cadre	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
199	GARINO Jean Pierre	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
200	GASSION Patricia	Retraitée	CFDT	17 rue Georges Bizet-26000 Valence	0475785050.	26-07
201	GAUTHIER Philippe	Employé	CGT	UL CGT VAULX EN VELIN – Maison de quartier Albert Bernard - Rue Bataillon Carmagnole Liberté – 69120 VAULX EN VELIN	04 72 37 79 34	69
202	GAUTHIER Yann	Technicien	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE - 29 Rue de la Crête - BP 55 - 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
203	GAUTIER Christophe	Conducteur routier	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
204	GAYDAMOUR Serge	Retraite	CGT	UL CGT VILLEURBANNE - Palais du Travail - 9 place Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	04 26 10 61 37	69
205	GENEIX Elisabeth	Juriste	UNSA	UD UNSA 63 - Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
206	GENEVIEVE-ANASTASIE Alifa	Magasinier cariste	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	63
207	GENEVOIS Mickaël	Réceptionniste	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03	69
208	GERARDI Daniel	Retraité	CGT	UNION LOCALE CGT 7/8 - 151 rue Bataille - 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
209	GHAZI-LABASSI Abdelkhalek		CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
210	GIDROL Jean-Pierre	commercial	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
211	GIEZENDANNER Samuel	Pilote de ligne	SNPL France Alpa	5 Rue de la Haye, 95733 Roissy Charles De Gaulle	01 49 89 24 00	Auvergne - Rhône-Alpes
212	GILSON Jacques Henri	SNCF	UNSA	UD UNSA 73 - Maison des Syndicats - 77 rue Ambroise Croizat BP 80 - 73008 CHAMBÉRY CEDEX	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
213	GIOVACCHINI Spartaco	Maitre Ouvrier	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
214	GIRAUD Richard	Retraité	CGT	UL CGT TARARE - 24 rue Pelletier - Espace Belfort 69170 TARARE	09 63 21 88 05	69
215	GIROUX Cyrille		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
216	GLACON Stéphane	Consultant	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
217	GLANDU Elisabeth	aide à domicile	CFDT	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence	04 75 78 50 50	07/26
218	GONCALVES Didier	Animateur syndical	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 37 13 07 75	Rhône-Alpes
219	GONZALEZ Lionel	Juriste droit du travail	MEDEF (UDIMEC)	UDIMEC 23 rue Condorcet 38090 VILLEFONTAINE	04 88 77 94 20	38
220	GOURE Pascal		CGT	UL CGT LOIRE - 2 parc des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON	04 77 49 24 92	42
221	GOUTORBE Laurent	Agent Sncf	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	06 22 20 05 08	69
222	GRANDJEAN Christian	Conducteur Du Machine	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
223	GRECO Michel	Demandeur D'Emploi	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
224	GRICHE Najet	Technicienne logistique ADV	CGT	UL CGT Villefranche - Bourse du Travail - 23 Place Roger Rousset 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
225	GROS Romain Boris	Etudiant en droit social	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 89 28 93 04	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
226	GRUAU Julien	Juriste	FAGIHT	221 avenue de Lyon 73000 CHAMBERY	04 79 69 26 18	Auvergne - Rhône-Alpes
227	GUHTMULLER Christian	Employé	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
228	GUILLAUME David	Opérateur	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 88 70 58 37	03
229	GUILLOUD Philippe	Educateur Spécialisé	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
230	GUITOUF Karim	Demandeur d'Emploi	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
231	GUTHMANN Didier	Retraite	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
232	HAMEL Dominique	Chauffeur routier	CFDT	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence	04 75 78 50 50	07/26
233	HODNOWSKI Pierre	Responsable de Secteur	CGT	UL CGT MOUTIERS - 261 rue de la Chaudanne 73600 MOUTIERS	04 79 24 15 23	73
234	HOERTH Xavier	Chauffeur routier	CFTC	UR CFTC Rhône-Alpes - 214 avenue Felix Faure 69441 LYON Cedex 04	04 78 53 18 58	07/26
235	HOLLE Dominique	Cuisinier	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
236	HOSSENLOPP Hippolyte	Privé D'Emploi	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
237	HOUAICHI Louiza	Chargée de clientèle	CGT	UL CGT Lyon 3/6 - Bourse du travail - Place Guichard - 69003 LYON	04 78 60 94 72	69
238	IZERABLE Romuald	Agent De Production	CGT	UL CGT TOURNON - 5 Rue Gabriel Faure 07300 TOURNON SUR RHONE	04 75 35 17 33	07
239	JABER Ibrahim		CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
240	JACQUESON Bernard	Retraite	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
241	JACQUIER Emmanuel		CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
242	JLAIEL Mortadha	Conducteur tram	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 19 61 53 63	38
243	JOURDAIN Eric	Ouvrier peseur fabricant	CFTC	UR CFTC Auvergne - Maison du Peuple - Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 38 26	03
244	JOURDAN Alain	Vendeur	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
245	JOURDAN Henri	Retraite	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – 23 avenue de Montbrison 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	04 77 55 03 27	42
246	JOUSSELME Raphaël	Travailleur social	CNT	UD CNT - 19 rue Prony 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	06 61 74 43 82	69-01
247	JULIEN Brice	Chef d'équipe	CFDT	17 rue Georges Bizet-26000 Valence	0475785050.	26-07
248	KAWAK Olivier	Ingénieur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
249	KEBIR Mohammed		Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 41 52 29 94	69
250	KHENICHE Baya	Intérimaire	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
251	KYEI William	Employé	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
252	LADEVIE Nathalie	Employée Organisme Sociale	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
253	LAFONT Alain	Cheminots	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
254	LAMA Nathalie	Cadre assistante de direction	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crète - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
255	LAMAS Jacques	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
256	LANDA Michel		CGT	UL CGT MOULINS - 93 rue de Paris 03000 MOULINS	04 70 44 11 70	03
257	LAPAGLIA David	Contrôleur voyageur	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 76 36	38
258	LARBI Slah		CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
259	LARRIBE Christian	Retraité	FO	UDFO - 8 Place de la Paix - 15000 AURILLAC	04 71 48 41 19	15
260	LAUGIER Michel	Assistant des services économiques	UNSA	26 rue Verlet Hanus 69003 LYON	07 69 77 03 43	26
261	LAURENT Pauline	Juriste	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
262	LE BARS Alain	Technicien Industrie Chimique	FO	UDFO - 1 avenue de Saint Flory - 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00	43
263	LE GOURRIEREC Didier	Juriste	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
264	LE MARCHAND Hervé	Retraité	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 74 35 17 33	07
265	LE PELTIER Daniel	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
266	LE ROUX Jean Yannick		CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crète - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 79 69 06 69	73
267	LECLERCQ Michèle	Retraîtée	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	38
268	LEDDA Pierre	chargé de documentation	CFDT	SCERAO - 59 rue delandine		42 - 69
269	LEGOUHY Yann	Aide Soignant	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
270	LEGROS Stéphane	Juriste	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crète - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
271	LEKOUARA Marie Noelle	Ingénieur	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03 09 67 10 12 59 06 31 03 48 88	69
272	LELONG Stéphane		CFDT	UTI PAYS D'Auvergne - Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
273	LEREMON Thierry	Chef d'équipe	CGT	UL CGT Vénissieux - 8 Bd Laurent Gerin - 69200 VENISSIEUX	04 72 50 43 49	69
274	LEROUX Jean-Yannick	Employé	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
275	LESCHIERA Frédéric	Animateur syndical	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 51 25 40 77	Rhône-Alpes
276	LICOPOLI Robert	Retraite	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
277	LIGONESCHE Pascal	Régleur Plasturgie	FO	Union Locale FORCE OUVRIERE - Rue de Verdun - 43600 SAINTE SIGOLENE	04 71 05 43 00	43
278	LIVION Christian	Ouvrier Professionnel	CGT	UL CGT AUBENAS - Espace Compbegayre - Avenue de Sierre - 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
279	LOIRE Delphine		CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	73
280	LORENTE Jérémie	Informaticien	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26
281	LOUAT Rose Marie	Employée de commerce	CGT	UL CGT ANNECY - 12 rue de la République - Bourse du travail 74000 ANNECY	04 50 45 56 56	74
282	LOZAT Jean Luc	Retraité	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01
283	MAILLET Christian	Privé D'Emploi	CGT	UL CGT SAINT JEAN DE MAURIENNE - Place du Champ de Foire 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE	04 79 59 17 64	73
284	MAILLET Roger	Retraité	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07
285	MAITRE Eric	Cadre Technico Commercial	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
286	MALEYSSON Sandrine	Infirmière	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
287	MALLETON Xavier	Responsable ventes France	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
288	MAPOUATA Franck	Agent de sécurité	CGT	UL CGT - Salle 16 - Bourse du Travail - 205 rue Crequi - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
289	MARCADIE Anelyse	Technicienne de laboratoire	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
290	MARCHAND Catherine	Chef d'entreprise	MEDEF	60 avenue Jean-Mermoz 69008 LYON	04 78 77 06 00	69
291	MARCHAT Patrick	Réceptionniste de nuit	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
292	MARIF M'Hamed	Imprimeur	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
293	MARTINET Myriam	Ingénieur D'Achats	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
294	MARTY Philippe	Régleur	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
295	MATHONNET Bernard	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
296	MATT Delphine	Secrétaire	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 66 48 76 16	69
297	MAZA Herve	Cariste	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26
298	MAZANON Didier		CGT	UL CGT VENISSIEUX - 8 bd Laurent Gerin 69200 VENISSIEUX	06 37 82 35 86	69
299	MECCA Franck	Technicien	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
300	MEDJAOUR Larbi		Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	03 01 10 07 89	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
301	MENDES Louis Michel	Ouvrier qualifié	Solidaires	Solidaires 68 avenue de Genève 74000 Annecy	06 86 93 10 36	73/74
302	MENDES Nadège		CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
303	MERAD Kahina	Agent d'escale	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
304	MERAH Dalilah	Agent aéroportuaire	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
305	MESLET Christina	Auxiliaire de vie sociale	CFTC	UR CFTC Auvergne - Maison du Peuple - Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND	04 73 92 38 26	63
306	MICHEAU Patrick	Retraite	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 30 31 77 40	03
307	MICHEL Eddy	Chef de groupe en logistique	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
308	MICHEL Liliane		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
309	MICHEL Lucien	Retraite	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	06 87 58 23 88	42-43
310	MICHEL Roger	Retraité	CGT	UL CGT 3/6 - Bourse du Travail - Place Guichard 69003 LYON	04 78 60 28 67	69
311	MICHON André	Retraité	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
312	MIDOR Eric	Ambulancier	CGT	UL CGT CANTAL - 1 rue du Théâtre 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05	15
313	MIESZCZAK Fabien	Consultant	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
314	MIGNOT Christian	Salarié	CFE-CGC	214 av. Félix Faure 69441 Lyon cedex 03	04.78.53.29.93	69
315	MILAZZO Laurent	Responsable. Commercial	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
316	MINNAERT Jean	Demandeur d'emploi	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 44 28 96 78	69
317	MIRALLES Ingrid	Conseillère	CGT	UL CGT AUBENAS – Espace Combegayre – Avenue de Sierre – 07200 AUBENAS	04 75 35 17 33	07
318	MISSILIER Valérie	Employée De Banque	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
319	MOISSET Benjamin	Enseignant	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 41 69 18 81	38
320	MOKNI Marie-Jeanne	Directrice Ressources humaines	SPENRA	20 bis rue du Lieutenant Colonel Girard 69007 LYON	04 78 69 85 82	01-69-73-74
321	MOLLIEUX Jean-Paul	Retraité	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	74
322	MONAVON Guy	AMP	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
323	MONIER Anthony	Aide soignant	CGT	UL CGT Montluçon - Place Jean Dormoy - 03100 MONTLUÇON	04 70 28 40 66	03
324	MONTEILLE Nicolas	URSSAF	FO	UDFO - 38 Rue Raynaud - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 92 30 33	63
325	MORGANTI Hervé	Cadre commercial	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	73
326	MORITZ Jacques	Technicien	CGT	UD CGT VILLEFRANCHE - 21 place Roger Rousset 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
327	MORTON Aurélie	Formatrice	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01-69
328	MOUHAD Kamel	Opérateur B3	CGT	UL CGT - Espace Berges - Avenue des Papeteries - 38190 VILLARD BONNOT	04 76 71 25 48	38
329	MOURGUES Florent		CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
330	MOUTANABBIH Mostafa	Moniteur Éducateur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
331	MULLER Samuel	agent SNCF	CGT	UL CGT Chambéry - BP 50307 -77 Rue Ambroise Croizat - 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73
332	NACIRI Abderrahmane	Responsable de structure	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
333	NAYRAND Fabrice	Cariste	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 76 36	38
334	NEDJAOUM Sanna	Conseiller technique	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
335	NEE Véronique	Aide Soignante	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
336	NEGMARI Khélifa	Ouvrier	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
337	NICOLAS didier	Auxiliaire de vie	FO	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence	04 75 82 40 40	07/26
338	NICOUD Christel	Assistante sociale	CNT	UD CNT - 19 rue Prony 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	06 61 74 43 82	69-01
339	NITCHEU Norbert	Ingénieur en informatique	CGT	UD CGT LOIRE - 6 COURS VICTOR 42028 SAINT ETIENNE	04 77 492 492	42
340	NOEL Nathalie	Consultant	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
341	NOWACZYK Pascal	Chauffeur	CGT	UL CGT LA VOULTE - 15 rue Louis Anterieu 07800 LA VOULTE SUR RHONE	09 80 81 99 54	07
342	ODEZENNE Véronique	Technicienne Labo	CGT	UL CGT 1/2/4 - 31 rue Quivogne 69002 LYON	04 78 42 34 04	69
343	OLIVIER François		CGT	UL CGT LOIRE - Le Clos Fleuri - 41 rue de Verdun 42110 FEURS	04 77 49 24 92	42
344	OLLIER René	Maitre de maison	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
345	OSPITAL Claude	Retraite	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
346	PACCAUD Sonia	Educatrice	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
347	PALOU Thierry		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
348	PAQUET Sarah	Informaticienne	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
349	PASTOR Lucien	Chauffeur	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26 - 69
350	PECORA Alain	Retraite	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
351	PELLETIER Frédéric	Cadre telecom	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
352	PELLORCE Pascal	Conducteur de car	CGT	UL CGT PRIVAS - 25 avenue de la Gare 07000 PRIVAS	04 75 66 76 66	07
353	PEREZ Salvador		CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
354	PERICO Pascal	Electricien	CGT	UL LE TEIL - Rue Pierre Bonnet 07400 LE TEIL	04 75 49 00 20	07
355	PERNOT Pierre	Technicien	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 76 36	38
356	PERRET Chantal	Retraite	CGT	UL CGT LOIRE - 2 rue Molière 42300 ROANNE	04 77 23 68 30	42
357	PERSOUYRE Xavier	informaticien	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
358	PETREQUIN Christian	Conducteur de machines	FO	UDFO - Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 76 36	38
359	PEYRAVERNAY Viven		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Place de l'Hôtel Dieu 42400 SAINT CHAMOND	04 77 22 05 68 06 43 51 65 12	42
360	PHILIPPE Marc	Concepteur bureau études	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
361	PINATEL Michel	Ouvrier métallurgiste	FO	Union Locale FORCE OUVRIERE - Rue de Verdun - 43600 SAINTE SIGOLENE	04 71 05 43 00	43
362	PINHEIRO José		CFDT	UTI PAYS D'Auvergne - Maison des syndicats Place de la Liberté 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 31 90 82	63
363	PLANCHET Denis	Retraite	CGT	UL CGT MONTLUCON - Place Jean Dormoy 03100 MONTLUCON	06 16 02 14 87	03
364	POISSONNIER Pascal	ingénieur informatique	CFDT	UTI CFDT LYON RHONE - 214 Avenue Félix Faure 69003 LYON	04 78 53 21 91	69
365	PONT Gérard	Retraite	CGT	UL CGT VILLEFRANCHE - Place Roger Rousset – 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69
366	PORTAY François	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
367	POYET André	Retraité	CGT	UL CGT LOIRE - 2 Rue Molière 42300 ROANNE	04 77 23 68 30	42
368	PRADES Serge	Retraite	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
369	PROKSCH Herve		FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	26
370	PROST Monique	Retraite	CGT	UD CGT RHONE – 215 cours Lafayette– 69006 LYON	06 03 98 87 51	69
371	PUGET Nora	Assistante gestion exploitation	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
372	PUPAT Olivier	Visiteur médical	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
373	QUEMPEL Yvon	Retraité	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
374	QUINTANA Patrick		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
375	QUITSCHULA Nadine		CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Puy de Dôme 13, rue des 4 Passeports - 63000 CLERMONT FERRAND	04 73 36 94 77	63
376	RABEL Pierre		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
377	RACAUT Mauricette	Secrétaire de direction	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC du Rhône 214 avenue Félix Faure 68441 LYON cedex 03	04 78 53 29 93	69
378	RAFFOUX Jacqueline	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
379	RAMOGER Bernard	Employé de banque	CGT	UL CGT 5/9 - 19 A rue Louis Loucheur - 69009 LYON	04 78 83 92 03	69
380	RASCLE Nathalie	Secrétaire	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
381	REBOUILLAT Cybèle	Tecnicienne	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	26
382	REGNIER Jean François	Retraite	CGT	UD CGT CHAMBERY – 77 rue Ambroise Croizat – BP 50307 – 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73
383	REHIOUI Omar	Monteur Echafauteur	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
384	RETIF Jean-Marie	Retraité	FO	UDFO de l'Allier - 1 rue Lavoissier - 03100 Montluçon	04 70 02 51 40	03
385	REYMOND Philippe		CGT	UD CGT - 215 cours Lafayette - 69006 LYON	04 74 75 53 53	69
386	REYMOND Romuald		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail - Place du Marché 42700 FIRMINY	04 77 10 11 70	42
387	RICHARD Hervé	Cadre en entreprise	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	38
388	RIGOLLET Nathalie		CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
389	RIONDY Carole	Agent Administratif	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	73
390	RIPOLL Robert	Retraite	CGT	UD CGT AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 16 48	01
391	RITTON Christian	Technicien	CGT	UD CGT VILLEFRANCHE - 21 place Roger Rousset 69400 VILLEFRANCHE	04 74 65 25 31	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
392	RIVAL Jordan	Gestionnaire santé	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	06 88 89 62 18	69
393	RIVORY Monique	Retraitée	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
394	ROBLET Jean Michel		CFDT	UD CFDT ISERE - Bourse du travail 32 Avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE CEDEX 2	04 76 23 31 54	38
395	ROCHE Paul Louis	Agent Logistique	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01
396	ROESCH Frédéric	Retraité	UNSA	UR UNSA Auvergne-Rhône-Alpes - 26 rue Verlet-Hanus - 69003 LYON	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
397	ROL Philippe	Responsable d'un service juridique	UNSA	26 rue Verlet Hanus 69003 LYON	07 69 77 03 43	69
398	ROLLAND Franck	Fonction publique territoriale	FO	UD FO - 214 Avenue Félix Faure. BP 3062. 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 24 93	69
399	ROSSI Emmanuel	Retraité	Plasturgie (MEDEF)	39 rue de la Cité 69441 LYON Cedex 03	04 72 68 28 28	Auvergne - Rhône-Alpes
400	ROUDET René	Retraité	CGT	UL CGT SAINT FLOUR - 1 Rue du Théâtre - 15100 SAINT FLOUR	04 71 60 22 05	15
401	ROULLEAU Gérard	Retraité	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
402	ROURE Franck	Amp	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
403	ROUSSON Michel		CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
404	ROUX Jean François	Moniteur éducateur	CFDT	UD CFDT SAVOIE - 77 rue Ambroize Croizat BP 10357 73003 CHAMBERY	04 79 69 06 69	73
405	ROUX Thierry	Employé	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
406	RUIZ Emmanuel		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
407	RUIZ Pedro		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
408	RUSSIER Christian	Agent EDF	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
409	RYASCOFF Pascal	Magasinier	CGT	UD CGT HAUTE SAVOIE – 29 rue de la Crête – BP 55 – 74963 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 64	74
410	SAAD AZEM Faou	Eboueur	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
411	SABEUR Malika	Caissière	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
412	SABY Jean-Jacques	Conducteur de travaux	CGT	UL CGT VAULX EN VELIN - Avenue Bataillon Carmagnole Liberté 69120 VAULX EN VELIN	06 08 37 90 57	69
413	SABY Jean-Paul	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
414	SACI Bachir	Privé D'Emploi	CGT	UD CGT ISERE – Bourse du Travail – 32 avenue de l'Europe – 38030 GRENOBLE CEDEX 02	04 76 09 65 54	38
415	SAINT SULPICE David	Ingénieur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
416	SAN BARTOLOME Sandrine	vendeuse polyvalence	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
417	SANCHEZ Franck	Employé	CGT	UD CGT DROME - Maison des Syndicats - rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 56 68 68	26
418	SAUREL Jean-Pierre	Retraite	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
419	SAUVAGE Dominique	Chef d'entreprise	CPME	CGPME du Rhône - 55 rue du Sergent Michel Berthet 69009 LYON	04 72 53 74 74	Auvergne - Rhône-Alpes
420	SEGALA Guy	Ouvrier Métallurgie	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
421	SELLAMI Soraya	Assistante commerciale	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
422	SENDEL Djalila	agent de service hospitalier	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
423	SERMET-MAGDELAIN Alexis	Transport	CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
424	SERRIERES Edouard	Ouvrier	CGT	UL CGT ANNONAY - 20 rue Henri Guironnet 07100 ANNONAY	04 75 33 21 16	07
425	SID Assia	Educatrice Technique	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
426	SILBERMANN Estelle	approvisionnement	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
427	SIMOND Suzanne	Retraité	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
428	SMARA Karim	Télécommunicant	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	42 - 69
429	SORIVELLE Charles	Distributeur de publicités	CNT	UR des Syndicats de la CNT - Salle 15 bis - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE Cedex 1	06 21 34 87 14	03
430	SOTON Didier	operateur machiniste	CFDT	Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 Valence	04 75 78 50 50	07/26
431	SOUILLET Alex	Formateur	CFE-CGC	Union Départementale CFE-CGC de l'Isère Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE cedex 2	04 76 23 24 18	Auvergne - Rhône-Alpes
432	SOULINHAC Patrick	Retraite	CGT	UL CGT 7/8 – 147 avenue Général Frère – 69008 LYON	04 78 74 98 95	69
433	SOULLIER Kareen	Agent Administratif	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
434	SURIEUX Pascal		CGT	UL CGT LOIRE - 2 parc des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON	04 77 49 24 92	42
435	TABORDA Cédric	Juriste	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
436	TAHALLAITI Billal		Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	06 35 63 26 09	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
437	TALON Alain	Employé	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
438	TERREIRO Edite	Employée sellerie	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
439	TEYSSIER David	Enseignant Spécialisé	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
440	THOLLET Gilles		CFDT	URI CFDT AUVERGNE Rhône-Alpes - 74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
441	THOMAS Gérard	Retraite	CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
442	THOMAS Michel	Retraite	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
443	THONNAT Pierre	Conseiller organisme social	FO	UDFO - 1 avenue de Saint Flory - 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 43 00	43
444	THOURON Théophile	Etudiant	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
445	TIET Yazid		CGT	CGT PREVENTION / SECURITE - Bourse du Travail – Place Guichard – Salle 16 - 69003 LYON	09 52 65 09 93	69
446	TOSONI Patrick	Employé	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
447	TOUANGUEU POURRAT Laetitia	Conseillère ESF	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
448	TOUMINET Guillaume	Cadre	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
449	TOUZY Carole	Rédacteur Territorial	CGT	UD CGT CANTAL - 7 place de la Paix - Bât de l'Horloge 15000 AURILLAC	04 71 48 27 89	15
450	TRIGON Bernard	Retraité	CGT	UD CGT CHAMBERY – 77 rue Ambroise Croizat – BP 50307 – 73003 CHAMBERY CEDEX	04 79 62 31 54	73
451	TRIPLET Eric	Acheteur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
452	TSOLAKOS Patrice		CGT	UL CGT LOIRE - Bourse du Travail – Cours Victor Hugo – 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 25 90 89	42
453	TURPIN Bernard	Conseiller Clientèle	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
454	UBEDA Vincent	Etudiant en Droit	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
455	UMBROGLIO David		CGT	UL CGT LOIRE - 2 parc des Comtes du Forez 42600 MONTBRISON	04 77 49 24 92	42
456	UNGER Mathilde	Retraitée	Solidaires	Solidaires 12 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	06 56 79 17 70	38
457	URRU Raoul		FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3-5 rue Ronde. BP 50423. 73004 CHAMBERY CEDEX	04 79 69 24 87	73
458	USTA Mustapha	Opérateur de fabrication	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
459	VAGELLI Enzo	Employé de Banque	CFDT	74 rue Maurice Flandin 69003 LYON	04 72 33 77 53	69
460	VALENTE David	Agent qualité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	43
461	VALERA Pascal	Chauffeur Routier	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
462	VALETTE Stéphanie	Employée	CGT	UD CGT HAUTE LOIRE - 4 rue de la Passerelle 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 05 51 21	43
463	VALFORT Nelly	Controleuse de gestion	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42
464	VALYI Gérard	Retraité	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	73
465	VANDOOAEGHE Angélique	étudiante	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	04 60 00 15 06	Auvergne - Rhône-Alpes
466	VAZ Stéphanie	Agent la Poste	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63

Liste des défenseurs syndicaux (n° 13)
 établie le 03/10/2019 par le DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes
 pour intervenir devant les juridictions compétentes en matière prud'homale
 installées dans cette région

n° d'ordre	Nom - Prénom	Profession	Organisation mandataire	Adresse	Coordonnées téléphoniques	Département(s) d'intervention (indicatif)
467	VEGLIANTI André	Agent de maîtrise	UNSA	UD UNSA 63 - Maison du Peuple - 29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND	07 69 77 03 43	Auvergne - Rhône-Alpes
468	VERNE Gilles	Aide Soignant	CFDT	UD CFDT de l'AIN - 3 impasse Alfred Chanut 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 22 31 85	01 - 69
469	VIALARD Michel	Conducteur routier sans emploi	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	42
470	VIGOUROUX Claire	Conseiller clientèle	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 17 rue Georges Bizet. 26000 VALENCE	04 75 82 40 40	07
471	VILLE Xavier	Technicien	CFTC	UR CFTC AURA - 71 cours Albert Thomas 69003 LYON	04 78 53 18 57	69
472	VINCENT Julien	Agent d'exploitation logistique	CFDT	UTI CFDT DROME ARDECHE - Maison des syndicats 17 rue Georges Bizet 26000 VALENCE	04 75 78 50 50	07/26
473	VOISIN Jean-Louis	Employé de banque	FO	UDFO - Maison des Syndicats. 3 impasse Alfred Chanut. 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 07 07	01
474	VOUILLAT Véronique	Assistante Direction	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
475	VOURIOT Georges	Retraité	CGT	UL CGT BOËN - Maison Moizieux - Rue de la Chaux 42130 BOEN SUR LIGON	09 51 13 99 20	42
476	VREVIN Ghislaine	Educatrice spécialisée	Solidaires	Union Syndicale Solidaires- 125 Rue Garibaldi 69006 Lyon	09 60 00 15 06	69
477	WAQUET Eric	Ouvrier	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
478	WINTER Gaston	Métallurgiste	CGT	UD CGT PUY DE DOME – Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT FERRAND	04 26 07 78 60	63
479	YOUSFI Rachid	Câbleur Opérateur	CFDT	UTI CFDT LYON ET METROPOLE - 214 Avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX 03	04 78 53 21 91	69
480	ZAPPIA Danièle	Retraîtée	CFDT	UTI CFDT PAYS DE SAVOIE - Rue de la Crête - BP37 - 74962 CRAN GEVRIER CEDEX	04 50 67 91 70	73/74
481	ZEIMETZ Nicolas	Téléconseiller	CFDT	UTI CFDT LOIRE- HAUTE LOIRE - Bourse du Travail Cours Victor Hugo 42028 SAINT ETIENNE CEDEX	04 77 32 11 91	42 - 69



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Arrêté n° 2019-275

Portant modification de la composition du comité régional d'orientation des conditions de travail d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du travail, notamment dans ses articles L. 4641-4 et R. 4641-15 et suivants ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 nommant M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu les désignations des représentants des administrations régionales de l'État ;

Vu les propositions des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;

Vu les désignations des représentants des organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;

Vu les propositions de désignation de personnes qualifiées faites par le directeur régional de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'avis du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le comité régional d'orientation des conditions de travail d'Auvergne-Rhône-Alpes, présidé par le préfet de région ou son représentant, est composé comme suit :

Au titre du collège des administrations régionales de l'État :

- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant le directeur régional adjoint responsable du pôle politique du travail ainsi que 3 représentants de ses services soit :
 - le chef du département en charge de la santé et la sécurité au travail ;
 - l'adjoint au chef du département en charge de la santé et la sécurité du travail ;
 - un médecin inspecteur régional du travail ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant.

Au titre des représentants des salariés au sein du collège des partenaires sociaux :

Pour la Confédération générale du travail (CGT) :

- Monsieur Joseph LUBRANO, titulaire ;
- Madame Rosa DA COSTA, titulaire ;
- Monsieur Serge JOURNOUD, suppléant. ;
- Madame Marie-Hélène THOMET, suppléante.

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- Monsieur Jean Pierre LAURENSEN, titulaire ;
- Madame Sonia PACCAUD, titulaire ;
- Madame Nathalie DELDEVEZ, suppléante ;
- Monsieur Remy LASNET, suppléant.

Pour la Confédération générale du travail – force ouvrière (FO) :

- Monsieur Guy THONNAT, titulaire ;
- Monsieur Pierre-Louis FERRETTI, titulaire ;
- Monsieur Arnaud PICHOT, suppléant ;
- Monsieur Frédéric BOCHARD, suppléant.

Pour la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

- Madame Christina MESLET, titulaire ;
- Monsieur Patrick LÉAULT, suppléant.

Pour la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

- Monsieur Alain COMTE, titulaire ;
- Madame Danielle POUSSIÈRE, suppléante.

Au titre des représentants des employeurs au sein du collège des partenaires sociaux :

Pour le Mouvement des entreprises de France :

- Madame Sylvie BARBIER, titulaire ;
- Monsieur Vincent FISCHER, titulaire ;
- Monsieur Éric MOLLESWINS, titulaire ;
- Monsieur Daniel ROCHE, titulaire ;
- Madame Alexia BOURIT, suppléante ;
- Madame Monique MASCART, suppléante ;
- Madame Annie BARNIER, suppléante.

Pour la Confédération des petites et moyennes entreprises :

- Monsieur Patrice COURNOT, titulaire ;
- Monsieur André COUYRAS, titulaire.

Pour l'Union des entreprises de proximité :

- Madame Alexandra JAY, titulaire ;
- Monsieur Pierre LECROISEY, suppléant.

Pour la confédération régionale de la Mutualité de la coopération et du Crédit agricole et la FRSEA d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- Madame Élodie MAGNAT (Groupe Eurea), titulaire ;
- Madame Claire MERLAND (FRESEA), suppléante.

Au titre des représentants d'organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention :

- le directeur de la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail de Rhône-Alpes, représentant la caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne, ou son représentant, appartenant à l'une ou l'autre des deux caisses ;

- le directeur de l'agence d'Auvergne-Rhône-Alpes pour l'amélioration des conditions de travail ou son représentant ;
- le médecin du travail, chef de service de la mutualité sociale agricole Ain-Rhône ou son représentant, médecin coordonnateur de l'une des caisses de mutualité sociale agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le directeur du comité régional en Auvergne-Rhône-Alpes de l'organisme professionnel de prévention dans le bâtiment et les travaux publics ou son représentant.

Au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur Olivier NOUVELIÈRE, délégué régional adjoint de l'AGEFIPH ;
- Mme Florence DESJEUX, médecin du travail, (association interprofessionnelle de santé au travail du Puy-de-Dôme) ;
- M. le professeur Luc FONTANA, universitaire ;
- M. Bertrand JACQUIER, CGT ;
- M. Jérôme MELI, conseiller en prévention des risques professionnels au sein du service de santé au travail : Sud Loire Santé au travail (SIST) ;
- M. François MORISSE, CFDT ;
- M. Raphaël RIGOT (UDES).

Au titre des organisations de professionnels de la prévention :

- la Fédération nationale des accidentés de la vie (FNATH),
- l'association PRESANSE en la personne de son président ou de son représentant.

Article 2 :

Les membres des collèges des partenaires sociaux et des personnes qualifiées sont nommés pour 3 ans au sein des différentes formations du comité régional.

Article 3 :

L'arrêté n° 2019-266 du 2 octobre 2019 est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales et Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2019

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation

Le secrétaire général pour les affaires régionales

Guy LÉVI



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRETE DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N° DIRECCTE SG/2019/41

SUBDELEGATION DE SIGNATURE (compétences d'administration générale du préfet de région)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de
la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 04 septembre 2018 portant organisation de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2019/39 du 30 septembre 2019 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le cadre des compétences d'administration générale du préfet de région,

Vu l'arrêté n° 2019-270 du 07 octobre 2019 du préfet de région portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La présente subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à la gestion interne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), à l'exception :

1. des correspondances et décisions adressées à l'attention personnelle des ministres, secrétaires d'État, parlementaires en exercice et préfets de département, aux présidents du conseil régional, des conseils départementaux et des communautés d'agglomération ;
2. des courriers et décisions adressées à l'attention personnelle des élus locaux ;
3. des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics, excepté les conventions de subvention financière passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
4. des arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;
5. des actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail ;
6. des décisions relatives aux sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires de l'État.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes et autres documents mentionnés à l'article 1^{er} à :

Monsieur Simon-Pierre EURY, responsable du pôle « entreprises, emploi, économie » (pôle 3E) ;
Madame Emmanuelle HAUTCOEUR, directrice de cabinet ;
Monsieur Marc-Henri LAZAR, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T) ;
Madame Pascale PICCINELLI, secrétaire générale ;
Monsieur Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 2, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes et autres documents mentionnés à l'article 1^{er} **pour les domaines relevant de leur pôle, département ou service respectif** à :

Pôle 3E :

- Madame Mireille GOUYER, responsable du département « Politiques de l'Emploi » ;
- Monsieur Antonin MILZA, responsable du département « Entreprises » ;
- Madame Annick TATON, adjointe au responsable du pôle « entreprises, emploi, économie »,

Pôle C :

- Monsieur Daniel BEUZIT, responsable de la brigade d'enquêtes de concurrence et commande publique ;
- Madame Karine DESCHEMIN responsable du département « pilotage, programmation, animation et appui technique » ;
- Madame Armelle DUMONT, cheffe du département « métrologie » ;
- Monsieur Roland FAU, chef du service « appui opérationnel » et responsable régional qualité ;
- Madame Elisabeth GUILLAUME, responsable de la brigade « loi de modernisation de l'économie » et de la brigade des vins,

Pôle T :

- Madame Johanne FRAVALO, adjointe au chef du pôle « politique du travail » ;
- Madame Marie-France VILLARD, responsable du département des « affaires juridiques » du service régional du pôle politique du travail.

Secrétariat général :

- Monsieur Cédric CHAMBON, responsable du site régional associé de Clermont-Ferrand ;
- Madame Florence COISSARD, chargée de mission développement des ressources humaines ;
- Monsieur Philippe DELABY, chef du département « finances et moyens généraux » ;
- Monsieur Jocelyn JULTAT, responsable du service « formation concours ».

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 3, subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les actes et autres documents mentionnés à l'article 1^{er} pour les domaines relevant de leur département ou service à :

Pôle 3E :

- Madame Sophie GARDETTE, responsable du service régional de contrôle de la formation professionnelle ;
- Monsieur Laurent PFEIFFER, adjoint à la responsable du département « Politiques de l'Emploi » ;
- Monsieur Bruno VAN-MAEL, adjoint au responsable du département « Entreprises ».

Pôle T :

- Madame Marie-Françoise GACHET, responsable adjointe du département des « affaires juridiques » du service régional du pôle politique du travail.

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Agnès GONIN**, responsable de l'unité départementale de l'Ain (01), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès GONIN, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur **Jean-Eudes BENTATA** ;
Madame **Audrey CHAHINE** ;
Madame **Caroline MANDY** ;
Monsieur **Éric PRIOUL** ;
Monsieur **Stéphane SOUQUES**.

Article 6 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Véronique CARRE** responsable de l'unité départementale de l'Allier (03), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame CARRE, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Brigitte BOUQUET** ;
Monsieur **Stéphane QUINSAT** ,

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Daniel BOUSSIT**, responsable de l'unité départementale de l'Ardèche (**07**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel BOUSSIT, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Céline GISBERT-DEDIEU** ;
Madame **Nadine PONSINET**.

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Régis GRIMAL**, responsable de l'unité départementale du Cantal (**15**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis GRIMAL, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Evelyne DRUOT-LHERITIER** ;
Madame **Johanne VIVANCOS**.

Article 9 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Dominique CROS**, responsable de l'unité départementale de la Drôme (**26**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique CROS, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Brigitte CUNIN** ;
Madame **Virginie SEON** ;
Madame **Anne-Line TONNAIRE**
Monsieur **Farid TOUHLALI**, à compter du 1^{er} novembre 2019.

Article 10 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Jacques MULLER**, responsable de l'unité départementale de l'Isère (**38**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques MULLER, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Eliane CHADUIRON** ;
Madame **Catherine BONOMI** ;
Madame **Laurence BELLEMIN** ;
Madame **Sylvie GAUTHIER** ;
Madame **Chantal LUCCHINO** ;
Madame **Khédidja ZIANI-RENARD**.

Article 11 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Alain FOUQUET**, responsable de l'unité départementale de la Loire (**42**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain FOUQUET, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Sandrine BARRAS**;
Madame **Marie-Cécile CHAMPEIL**;
Madame **Isabelle BRUN-CHANAL**;
Monsieur **Philippe LAVAL**;
Madame **Joëlle MOULIN**.

Article 12 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Virginie MAILLE**, responsable de l'unité départementale de la Haute-Loire (**43**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Virginie MAILLE**, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Isabelle VALENTIN**;
Madame **Sandrine VILLATTE**.

Article 13 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Bernadette FOUGEROUSE**, responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme (**63**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette FOUGEROUSE, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Laure FALLET**;
Madame **Emmanuelle SEGUIN**;
Madame **Estelle PARAYRE**.

Article 14 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Dominique VANDROZ**, à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département et de la métropole de Lyon.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VANDROZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Fabienne COLLET**;
Monsieur **Laurent BADIOU**;
Madame **Soheir SAHNOUNE**.

Article 15 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Agnès COL**, responsable de l'unité départementale de la Savoie (**73**), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès COL, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame **Ghislaine CHEDAL-ANGLAY** ;
Madame **Hélène MILLION** ;

Monsieur **Dominique PIRON** ;
Madame **Delphine THERMOZ-MICHAUD**;

Article 16 : Subdélégation de signature est donnée à Madame **Chrystèle MARTINEZ**, responsable de l'unité départementale de la Haute-Savoie (74), à l'effet de signer les actes et autres documents énoncés à l'article 1^{er}, dans le ressort territorial du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chrystèle MARTINEZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

Monsieur **François BADET**;
Madame **Cécile COSSETTO** ;
Monsieur **Pascal MARTIN**;
Madame **Nadine HEUREUX**;
Monsieur **Georges PEREZ** ;
Madame **Marie WODLI**.

Article 17 : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée. Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

Article 18 : L'arrêté du 30 septembre 2019 est abrogé.

Article 19 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2019

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Jean-François BÉNÉVISE



PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRETE DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N° DIRECCTE SG/2019/43

SUBDELEGATION DE SIGNATURE (ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 2017 portant nomination de M. Jean-François BÉNÉVISE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 04 septembre 2018 portant organisation de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2019, portant subdélégation de signature de M. Jean-François BÉNÉVISE en matière d'ordonnancement et de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté n°2019-270 du 07 octobre 2019 portant délégation de signature de M. Pascal MAILHOS à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

ARRETE :

I – COMPÉTENCES D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DÉLÉGUÉ

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Simon-Pierre EURY, responsable du pôle « entreprises, emploi, économie » (pôle 3E) et, en son absence, à Mme Annick TATON, adjointe au responsable ;
- Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, directrice de cabinet ;
- M. Marc-Henri LAZAR, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T) ;
- Mme Pascale PICCINELLI, secrétaire générale ;
- M. Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C)

à l'effet, d'une part, de **recevoir, répartir** les crédits et **procéder à des réajustements** de répartition en cours d'exercice budgétaire, pour les budgets opérationnels des programmes (BOP) **102 et 103** et, d'autre part, pour **procéder à l'ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses de l'État, notamment par la signature de conventions, pour :

- les BOP :

102 « accès et retour à l'emploi »

103 « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »

111 « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »

134 « développement des entreprises et de l'emploi »

155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

159 « expertise, information géographique et météorologique, action 14 « économie sociale et solidaire »

349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »

723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »,

- l'unité opérationnelle 333, actions 1 et 2,
- les crédits relevant du fonds européen désigné FSE « fonds social européen » et ceux rattachés au BOP 155 - titre 7 « assistance technique FSE ».

Sont exclues de la présente subdélégation les décisions emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à :

- **1 000 000 euros pour les BOP 102 et 103**
- **300 000 euros pour les autres BOP**

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon-Pierre EURY, Mme Emmanuelle HAUTCOEUR, M. Marc-Henri LAZAR, Mme Pascale PICCINELLI ou M. Philippe RIOU, subdélégation est donnée pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses, notamment par la signature de conventions, des BOP précités à,

a) pour les **opérations pilotées au niveau régional**, sur les programmes et aux subdélégués suivants :

N°BOP	Intitulé	Subdélégués
102	accès et retour à l'emploi	Annick TATON, Mireille GOUYER, Laurent PFEIFFER

103	accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Véronique GARCIA, Antonin MILZA, Annick TATON, Bruno VAN MAEL
111	amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Johanne FRAVALO
134	développement des entreprises et de l'emploi	<u>Pour la CCRF</u> (fonctionnement) : Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT. <u>Pour l'industrie</u> (subvention) : Antonin MILZA
155	conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Pour <u>le titre 2</u> (personnels) : Bertrand MOREUX Pour <u>le titre 3</u> (fonctionnement) : Cédric CHAMBON, Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT Pour <u>l'assistance technique FSE</u> : Frédérique BOURJAC (Lyon), Valérie LAFONT (Clermont-Ferrand)
159	expertise, information géographique et météorologique, action 14 : « économie sociale et solidaire, dispositifs locaux d'accompagnement »	Annick TATON
333	moyens mutualisés des administrations déconcentrées actions 1 et 2	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
723	opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat	Philippe DELABY, Isabelle COUSSOT
	Programme FSE hors budget de l'Etat	Frédérique BOURJAC (Lyon), Valérie LAFONT (Clermont-Ferrand)

Sont exclus de la présente subdélégation les actes emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à :

- 150 000 euros pour les BOP 102 et 103
- 200 000 euros pour les crédits relevant des programmes du fonds social européen
- 30 000 euros pour les autres BOP : au-delà (30 000 € TTC), une procédure adaptée est requise en matière de marché public et la signature des actes d'engagement relève des articles 6 et 7.

b) pour les opérations **pilotées au niveau départemental** sur les programmes **102** « accès et retour à l'emploi », **103** « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » et **111** « amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail », aux subdélégués suivants :

- (AIN) Madame Agnès GONIN, responsable de l'unité départementale de l'Ain, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
 - Monsieur Jean-Eudes BENTATA ;
 - Madame Audrey CHAHINE ;
 - Madame Caroline MANDY ;
 - Monsieur Eric PRIOUL ;
 - Monsieur Stéphane SOUQUES,

- (ALLIER) Madame Véronique CARRE, responsable de l'unité départementale de l'**Allier**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Brigitte BOUQUET ;
- Monsieur Stéphane QUINSAT,

- (ARDÈCHE) Monsieur Daniel BOUSSIT, responsable de l'unité départementale de l'**Ardèche**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Céline GISBERT-DEDIEU ;
- Madame Nadine PONSINET,

- (CANTAL) Monsieur Régis GRIMAL, responsable de l'unité départementale du **Cantal**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Evelyne DRUOT-LHERITIER,
- Madame Johanne VIVANCOS,

- (DRÔME) Madame Dominique CROS, responsable de l'unité départementale de la **Drôme**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Sandrine JACQUOT ;
- Madame Virginie SEON ;
- Monsieur Farid TOUHLALI à compter du 1^{er} novembre 2019,

- (HAUTE-LOIRE) Madame Virginie MAILLE, responsable de l'unité départementale de la **Haute-Loire**, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Isabelle VALENTIN ;
- Madame Sandrine VILLATTE,

- (ISÈRE) Monsieur Jacques MULLER, responsable de l'unité départementale de l'**Isère** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Catherine BONOMI ;
- Madame Chantal LUCCHINO ;
- Madame Christelle PLA,

- (LOIRE) Monsieur Alain FOUQUET, responsable de l'unité départementale de la **Loire** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur Philippe LAVAL ;
- Madame Joëlle MOULIN,

- (PUY DE DÔME) Madame Bernadette FOUGEROUSE, responsable de l'unité départementale du **Puy-de-Dôme** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Laure FALLET ;
- Madame Estelle PARAYRE ;
- Madame Emmanuelle SEGUIN,

- (RHÔNE) Monsieur Dominique VANDROZ responsable de l'unité départementale du **Rhône** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Mathilde ARNOULT ;
- Monsieur Laurent BADIOU ;
- Madame Fabienne COLLET ;
- Madame Frédérique FOUCHERE;
- Madame Annie HUMBERT ;
- Madame Soheir SAHNOUNE,

- (SAVOIE) Madame Agnès COL, responsable de l'unité départementale de la **Savoie** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Madame Ghislaine CHEDAL-ANGLAY ;
- Madame Hélène MILLION ;
- Monsieur Dominique PIRON ;
- Madame Delphine THERMOZ-MICHAUD,

- (HAUTE-SAVOIE) Madame Chrystèle MARTINEZ, responsable de l'unité départementale de la **Haute-Savoie** et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Monsieur François BADET ;
- Madame Nadine HEUREUX ;
- Monsieur Pascal MARTIN ;
- Monsieur Georges PEREZ ;

- Madame Marie WODLI.

Sont exclus de la présente subdélégation pour les opérations pilotées au niveau départemental (b), les actes emportant un engagement financier d'un montant égal ou supérieur à 150 000 euros pour les BOP 102 et 103.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Dominique VANDROZ, responsable de l'unité départementale du **Rhône**, à l'effet de signer les décisions et actes administratifs relevant des attributions de la DIRECCTE, **en qualité de responsable d'unité opérationnelle** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget opérationnel de programme de la région Auvergne-Rhône-Alpes relevant du programme 103.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur VANDROZ, la subdélégation de signature sera exercée par :

- Mme Mathilde ARNOULT ;
- Monsieur Laurent BADIOU ;
- Madame Fabienne COLLET ;
- Madame Frédérique FOUCHÈRE ;
- Madame Annie HUMBERT ;
- Madame Soheir SAHNOUNE.

Article 5 :

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional et des directeurs départementaux des finances publiques de la région.

II – COMPÉTENCES DE POUVOIR ADJUDICATEUR (MARCHÉS PUBLICS)

Article 6 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Simon-Pierre EURY, responsable du pôle « entreprises, emploi, économie » (pôle 3E) ;
- Mme Emmanuelle HAUTCŒUR, directrice de cabinet ;
- M. Marc-Henri LAZAR, responsable du pôle « politique du travail » (pôle T) ;
- Mme Pascale PICCINELLI, secrétaire générale ;
- M. Philippe RIOU, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (pôle C),

à l'effet de signer les **actes d'engagement, avenants** ainsi que tous les **actes relatifs à l'exécution** des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est inférieur ou égal à :

- 172 800 euros TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 euros TTC pour les marchés de travaux.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon-Pierre EURY, Mme Emmanuelle HAUTCŒUR, M. Marc-Henri LAZAR, Mme Pascale PICCINELLI ou M. Philippe RIOU, la subdélégation consentie à l'article 5 est donnée, pour les **actes relatifs à l'exécution (crédits de paiement)** des marchés publics à :

M. Philippe DELABY et Mme Isabelle COUSSOT, pour tous les marchés ;
Mmes Frédérique BOURJAC et Valérie LAFONT, pour les marchés concernant le « fonds de solidarité européen ».

III – CARTES ACHAT

Article 8 :

Les détenteurs d'une carte achat peuvent procéder à des dépenses de fonctionnement, imputées sur les BOP 155, 333-1 et 134. Ils respectent le « mode d'emploi des cartes achat » publié sur l'intranet¹, notamment les demandes d'autorisations préalables à certains engagements.

IV – DISPOSITIONS FINALES

Article 9 : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

Article 10 : L'arrêté du 30 septembre 2019 est abrogé.

Article 11 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2019

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Jean-François BÉNÉVISE

¹ SG/Finances-Moyens/référentiels-guides



PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARRÊTE N° DIRECCTE/SG/2019/42

SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE (opérations d'ordonnancement secondaire délégué et actes de gestion de service prescripteur – CHORUS et CHORUS DT)

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié le 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 04 septembre 2018 portant organisation de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté n° SG/2019/36 du 30 septembre 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE en matière d'ordonnancement secondaire délégué et d'actes de gestion de service prescripteur – CHORUS et CHORUS DT ;

Vu l'arrêté du n°2019-270 du 07 octobre 2019 du préfet de région portant délégation de signature à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes donne délégation à :

- Madame Nora ACHEUK,
- Madame Nadia BERTHELOT,
- Monsieur Jean-Yves BOLLON,
- Monsieur Sébastien BOUDON,
- Monsieur François CASCHERA,
- Madame Florence COISSARD,
- Madame Carole GIRAUD,
- Madame Patricia GUIZELIN,
- Madame Catherine ORVEILLON,
- Madame Sylvie SAURINI,
- Monsieur Clément UHER,

pour la validation, dans le cadre de l'application CHORUS et dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés, des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de **service prescripteur** des crédits portés par les programmes visés ci-dessous :

- le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ;
- le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- le programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » ;
- le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- le programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » ;
- le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », actions 1 et 2 ;
- le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »
- le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »
- le programme opérationnel « Fonds social européen » hors budget de l'État.

Article 2 : Délégation est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans l'application CHORUS DT (déplacements temporaires) en qualité de **service gestionnaire**, et les états de frais en qualité de **gestionnaire valideur** dans le périmètre des attributions de la direction, à :

Agents rattachés à l'unité régionale :

- Madame Nora ACHEUK,
- Madame Evelyne BLANC,
- Madame Fadela DJELLOUL,
- Madame Mireille FOURNERIE (unités de rattachement : unité régionale et unité départementale de la Haute-Loire),
- Madame Patricia GUIZELIN,
- Madame Elodie JUAN,
- Madame Hélène LABORY,
- Monsieur Thomas MARGOT.

Agents rattachés à des unités départementales (UD) :

- Madame Christine BENIER (UD01),
- Monsieur Stéphane SOUQUES (UD01),
- Madame Anne TANKERE (UD01)
- Madame Josette LEMOULE (UD03),
- Monsieur Jean-Claude EVESQUE (UD07),

- Madame Asia SLAMI (UD07),
- Madame Mireille DARBOUSSET (UD26),
- Madame Marylène PLANET (UD26),
- Madame Véronique PETITJEAN (UD38),
- Madame Christelle PLA (UD38),
- Madame Isabelle MAGINOT (UD42),
- Madame Joëlle MOULIN (UD42),
- Madame Pascale SEIGNEURET (UD42),
- Monsieur Jean-Yves BOLLON (UD69),
- Madame Sylvie SAURINI (UD69),
- Madame Marie-Josée AZEMAR (UD73),
- Monsieur Patrick REGNIER (UD73),
- Madame Cécile COSSETTO (UD74),
- Monsieur Denis RIVAL (UD74).

Article 3 : Délégation est donnée, aux personnes figurant en *ANNEXE 1* du présent arrêté, à l'effet de valider les ordres de missions et états de frais dans l'application CHORUS DT, en qualité de **valideurs hiérarchiques** de niveau 1, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 4 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et abroge l'arrêté du 30 septembre 2019 susvisé.

Article 5 : Le DIRECCTE et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2019

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,

Jean-François BÉNÉVISE

**ANNEXE 1 - Liste des valideurs hiérarchiques
Chorus DT - DIRECCTE ARA**

Identité	Affectation
ARNOULT MATHILDE	UD 69
BADET FRANCOIS	UD74
BADIOU LAURENT	UD69
BARRAS SANDRINE	UD42
BAYLE ERIC	UR
BELLEMIN LAURENCE	UD38
BENEDETTO CHRISTINE	UD69
BENTATA Jean-Eudes	UD01
BERGANTZ LAYMAND AUDREY	UD69
BEUZIT DANIEL	UR
BLANC NATHALIE	UR
BLANCHARD BENEDICTE	UD07
BONOMI CATHERINE	UD38
BOUCHACOURT ROMAIN	UR
BOUQUET-BOUVOT BRIGITTE	UD03
BOURJAC FREDERIQUE	UR
BOUSSIT DANIEL	UD 07
BRUN MARIE-LUC	UR
BRUN-CHANAL ISABELLE	UD42
CARRE VERONIQUE	UD03
CHADUIRON ELIANE	UD38
CHAHINE AUDREY	UD01
CHAMBON CEDRIC	UR
CHANCEL MARIE	UR
CHEDAL-ANGLAY GHISLAINE	UD73
CHERMAT SOPHIE	UR
CHOMEL NATHALIE	UR
COL AGNES	UD73
COLLET FABIENNE	UD69
COPPARD ERWAN	UD69
COSSETTO CECILE	UD74
COUSSOT ISABELLE	UR
CROS DOMINIQUE	UD26
CUNIN BRIGITTE	UD26
DAOUSSI BOUBAKER	UR
DELABY PHILIPPE	UR
DESCHEMIN KARINE	UR
DEUNETTE CAROLINE	UD 07
DIAB MARWAN	UR
DRUOT L HERITIER EVELYNE	UD 15
DUMONT Armelle	UR

DUNEZ ALAIN	UD69
DUPREZ-COLLIGNON LYSIANE	UD38
ENJOLRAS PHILIPPE	UR
EURY SIMON-PIERRE	UR
FALLET LAURE	UD63
FAU ROLAND	UR
FILIPPI FRANCOIS	UR
FOUCHERE FREDERIQUE	UD69
FOUGEROUSE BERNADETTE	UD63
FOUQUET ALAIN	UD42
FRAVALO LOPPIN JOHANNE	UR
GARCIA VERONIQUE	UR
GARDETTE SOPHIE	UR
GAUTHIER SYLVIE	UD38
GISBERT CELINE	UD07
GONIN AGNES	UD01
GOUYER MIREILLE	UR
GRIMAL REGIS	UD15
GUERIN JULIEN	UD 69
GUILLAUME ELISABETH	UR
HAUTCOEUR EMMANUELLE	UR
HEUREUX NADINE	UD74
HUMBERT ANNIE	UD69
JACQUOT SANDRINE	UD26 et UD07
JAKSE CHRISTINE	UR
JULTAT JOCELYN	UR
LAFONT VALERIE	UR
LAMBERT PATRICK	UD69
LAVAL PHILIPPE	UD42
LAZAR MARC-HENRI	UR
LEDOUX KARINE	UR
LELY MARTINE	UD69
LIVET MARIE CECILE	UD42
LUCCHINO CHANTAL	UD38
MAHE YVES-LAURENT	UR
MAILLE VIRGINIE	UD43
MANDY CAROLINE	UD01
MARTIN PASCAL	UD74
MARTINEZ CHRYSTELE	UD74
MARTINEZ FREDERIC	UR
MEYER SOPHIE	UR
MILZA ANTONIN	UR
MOREUX BERTRAND	UR
MOULIN JOELLE	UD42
MULLER JACQUES	UD 38
PARAYRE ESTELLE	UD63
PEREZ GEORGES	UD74
PFEIFFER LAURENT	UR

PICCINELLI PASCALE	UR
PINEL FRANCOIS	UR
PIRON DOMINIQUE	UD73
PLA CHRISTELLE	UD38
PONSINET NADINE	UD 07
PRIOUL ERIC	UD01
PRUD'HOMME OLIVIER	UD69
QUINSAT STEPHANE	UD03
RIBOULET JACQUES	UR
RIOU PHILIPPE	UR
ROCHE NATHALIE	UD69
SAHNOUNE SOHEIR	UD69
SEGUIN EMMANUELLE	UD63
SEON VIRGINIE	UD26
SOUQUES STEPHANE	UD01
TATON ANNICK	UR
THERMOZ-MICHAUD DELPHINE	UD73
THEVENIN MADELEINE	UR
TONNAIRE ANNE LINE	UD26
TOUHLALI Farid	UD26
VALENTIN ISABELLE	UD43
VAN MAEL BRUNO	UR
VANDROZ DOMINIQUE	UD69
VILLARD MARIE-FRANCE	UR
VILLATTE SANDRINE	UD43
VINCENT ARNAUD	UD07
VIVANCOS JOHANNE	UD15
WODLI MARIE	UD74
ZIANI RENARD KHEDIDJA	UD38



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-10-16-02

fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2005-902 du 2 août 2005 et 2005-1055 du 29 août 2005 relatifs à la mise en œuvre du PACTE ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 07 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU** l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints techniques du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 juillet 2019 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2019 pour l'accès au grade d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019 fixant la composition du jury pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019 ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE), organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est, session 2019 sont les suivantes :

Spécialité « Accueil, maintenance et manutention ».

Sous-commission DDSP 74

RECRUTEMENT INFRUCTUEUX

Sous-commission CRS 34 Roanne

<i>Numéro</i>	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
SGAP_LYON_1631002	Monsieur	PREVOSTAT	FREDERIC

Sous-commission Préfecture de l'Isère

<i>Numéro</i>	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
SGAP_LYON_1631008	Madame	CASTANIE	MAGALI
SGAP_LYON_1631009	Monsieur	DEXPOSITO	WILLIAMS
SGAP_LYON_1631012	Monsieur	MANUGUERRA	JACQUES
SGAP_LYON_1633420	Monsieur	VINCENT	YANNICK

ARTICLE 2

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
BUREAU DU RECRUTEMENT

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

ARRETE PREFECTORAL N° SGAMISED RH-BR-2019-10-16-03

fixant les résultats pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019.

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- VU** l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;
- VU** le décret n°2005-902 du 2 août 2005 et 2005-1055 du 29 août 2005 relatifs à la mise en œuvre du PACTE ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 07 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU** l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints techniques du ministère de l'intérieur ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 juillet 2019 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2019 pour l'accès au grade d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2019 fixant la composition du jury pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2019 fixant les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019 ;
- SUR** proposition de la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRETE :

ARTICLE 1

Les résultats pour le recrutement d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE), organisé dans le ressort du SGAMI Sud-est, session 2019 sont les suivantes :

Spécialité « Accueil, maintenance et manutention ».

Sous-commission DDSP 74

RECRUTEMENT INFRUCTUEUX

Sous-commission CRS 34 Roanne

RECRUTEMENT INFRUCTUEUX

Sous-commission Préfecture de l'Isère

RECRUTEMENT INFRUCTUEUX

ARTICLE 2

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, 17 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2019-10-16 01

fixant au titre de l'année 2019 listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- VU** l'arrêté ministériel du 07 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 juillet 2019 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2019 pour l'accès au grade d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2019 fixant au titre de l'année 2019 la composition du jury pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- SUR** proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les listes des candidats déclarés admissibles pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2019 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit :

Spécialité « Accueil, maintenance et manutention »

Sous-commission « Gestionnaire logistique en CRS »

<i>Numéro</i>	<i>CIV</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
LYON_1632294	Monsieur	BLANC	GREGORY
LYON_1632278	Monsieur	GARVI	ALEXIS
LYON_1632276	Monsieur	GAYRAUD	ALAIN
LYON_1632369	Monsieur	GRELAIT	DOMINIQUE
LYON_1633308	Monsieur	MAURICE	LAURENT
LYON_1633306	Monsieur	OROPALLO	ROSSANO
LYON_1628932	Monsieur	PIAT	KEVIN
LYON_1632293	Monsieur	ROCHE	OLIVIER

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 8 candidats

Sous-commission « Conducteur de véhicule »

<i>Numéro</i>	<i>CIV</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
LYON_1632273	Monsieur	AKLI	MAHIDDINE
LYON_1631007	Monsieur	ARGAUD	NICOLAS
LYON_1633307	Monsieur	BARRAZZA	MICHEL
LYON_1634732	Monsieur	BRIKH	MOHAMED
LYON_1630967	Monsieur	COUTURE	FABIEN
LYON_1630848	Monsieur	DE LEPINE	KELLY
LYON_1632277	Monsieur	DELAYRE	CHRISTOPHE
LYON_1633293	Monsieur	FOURAGE	GAEL
LYON_1629125	Monsieur	MANTEL	OLIVIER
LYON_1630996	Monsieur	MARCHAND	AURELIEN
LYON_1634731	Monsieur	PLASSARD	OLIVIER
LYON_1630922	Monsieur	POZDNIAKOV	IOURI
LYON_1630835	Monsieur	SOUVENET	STEPHANE

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 13 candidats

Spécialité « Hébergement et restauration »

Sous-commission « Personnel de résidence »

Numéro	Civ	Nom	Nom M	Prénom
SGAP_LYON_1629306	Madame	ALBARES SANS FEU	DARCHEZ	ISABELLE
SGAP_LYON_1629231	Madame	BOHRER		ANAIS
SGAP_LYON_1632223	Monsieur	CUCHERAT		BENOIT
SGAP_LYON_1630847	Madame	KEBIR		ILHEM
SGAP_LYON_1631056	Monsieur	LOPEZ		ANTHONY
SGAP_LYON_1632297	Monsieur	PERRET		FABIEN
SGAP_LYON_1629127	Madame	SAVOYE	SAINT ETIENNE	FRANCOISE

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 7 candidats

Sous-commission Agent polyvalent CMG Pontcharra

Numéro	Civilité	Nom	Nom Marital	Prénom
<u>LYON_1629426</u>	MONSIEUR	COURBY		YANNICK
<u>LYON_1628222</u>	MONSIEUR	FOURNAT		SEBASTIEN
<u>LYON_1628916</u>	MADAME	PERROUD	FAUCON BIGUET	NATHALIE
<u>LYON_1632231</u>	MADAME	GRAUX		ROXANE

Liste par ordre alphabétique arrêtée à 4 candidats

ARTICLE 2

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Bureau du recrutement

LE PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Arrêté préfectoral N°SGAMISED RH-BR-2019-16-10 04

fixant les résultats d'admission pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, dans le ressort du SGAMI Sud-Est

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R. 396 à R 413 ;
- VU** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 39 ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU** l'arrêté du 11 juin 2009 relatif au dossier de candidature aux emplois réservés ;
- VU** l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

- VU** l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté ministériel du 07 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 juillet 2019 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2019 pour l'accès au grade d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2019 fixant au titre de l'année 2019 la composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 fixant les résultats d'admissibilité pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, organisé au titre de la législation sur les travailleurs handicapés, dans le ressort du SGAMI Sud-Est ;
- SUR** proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les résultats d'admission pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de la législation sur les travailleurs handicapés dans le ressort du SGAMI Sud-Est, session 2019 sont les suivants :

Spécialité « Accueil, maintenance et manutention »

Sous-commission « Gestionnaire logistique au SGAMI/DEL »

Liste Principale

Identification	Civilité	Nom	Nom Marital	Prénom
LYON_1633296	Madame	BELDJILALI	YAHIA	NABILA

Liste complémentaire

Identification	Civilité	Nom	Nom Marital	Prénom	Classement
LYON_1633317	Madame	M SAIDIE		MARLENE	1
LYON_1633315	Madame	STELLA		CHLOE	2

Liste par ordre de mérite arrêtée à 2 candidates

Sous-commission « Conducteur pour la sous-préfecture d'Ambert »

RECRUTEMENT INFRUCTUEUX

ARTICLE 2

La Préfète déléguée pour la défense et la sécurité est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2019

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Ressources Humaines

Pascale LINDER